

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoints, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17- 12 – REMPLACEMENT D'ELU AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Léonel LALLEMENT de ses fonctions d'adjoint au Maire et de son mandat de conseiller municipal, il y a lieu de pourvoir à son remplacement :

➤ **au sein des commissions municipales suivantes :**

- Education - Jeunesse
- Economie – Finances – Emploi
- Sport-Vie associative

➤ **au sein des organismes suivants :**

- Association Job Express
- Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (S)
- Syndicat d'addiction d'eau potable de la source Gréchez (S)
- Syndicat mixte d'eau potable de la région d'Orthez (T)
- Comité consultatif projet de Musée à la Minoterie
- Régie à autonomie financière de l'eau et de l'assainissement : conseil d'exploitation

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de ce remplaçant(e) et fait appel à candidatures.

Commission « éducation – jeunesse ». Deux candidats se présentent : Madame VOSSION et Monsieur LALANNE. En accord avec le conseil municipal, le vote a lieu à bulletin secret.

Madame VOSSION : 14 voix

Monsieur LALANNE : 9 voix

Bulletins blancs : 8

Refus de vote : 1

Madame VOSSION est élue pour remplacer Monsieur LALLEMENT à la commission municipale « éducation – jeunesse ».

Commission « économie – finances – emploi », une seule candidature de Monsieur GAUDET. En accord avec le conseil municipal, le vote a lieu à main levée.

Monsieur GAUDET : 18 voix pour – 7 voix contre – 6 abstentions
Refus de vote : 1

Monsieur GAUDET est élu pour remplacer Monsieur LALLEMENT à la commission municipale « économie – finances – emploi ».

Commission « sport – vie associative ». Deux candidates se présentent : Madame PRADA et Madame BROIGNIEZ. En accord avec le conseil municipal, le vote a lieu à bulletin secret.

Madame BROIGNIEZ : 14 voix
Madame PRADA : 10 voix
Bulletins blancs : 7
Refus de vote : 1

Madame BROIGNIEZ est élue pour remplacer Monsieur LALLEMENT à la commission municipale « sport – vie associative ».

Association Job Express. Une seule candidature de Madame LAFOURCADE. En accord avec le conseil municipal, le vote a lieu à main levée.

Madame LAFOURCADE : 16 voix pour – 7 voix contre – 8 abstentions
Refus de vote : 1

Madame LAFOURCADE est élue pour remplacer Monsieur LALLEMENT au sein de l'association Job Express.

Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques. Une seule candidature de Madame LEYGUES. En accord avec le conseil municipal, le vote a lieu à main levée.

Madame LEYGUES : 16 voix pour – 7 voix contre – 8 abstentions
Refus de vote : 1

Madame LEYGUES est élue pour remplacer Monsieur LALLEMENT au sein du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques.

Syndicat d'addiction d'eau potable de la source de Gréchez. Une seule candidature de Madame SEBBAH. En accord avec le conseil municipal, le vote a lieu à main levée.

Madame SEBBAH : 16 voix pour – 7 voix contre – 8 abstentions
Refus de vote : 1

Madame SEBBAH est élue pour remplacer Monsieur LALLEMENT au sein du Syndicat d'addiction d'eau potable de la source de Gréchez.

Syndicat mixte d'eau potable de la région d'Orthez. Une seule candidature de Madame SEBBAH. En accord avec le conseil municipal, le vote a lieu à main levée.

Madame SEBBAH : 16 voix pour – 7 voix contre – 8 abstentions
Refus de vote : 1

Madame SEBBAH est élue pour remplacer Monsieur LALLEMENT au sein du Syndicat mixte d'eau potable de la région d'Orthez.

Comité consultatif projet de Musée à la Minoterie. Une seule candidature de Monsieur CAZENAVE. En accord avec le conseil municipal, le vote a lieu à main levée.

Monsieur CAZENAVE : 25 voix pour – 6 abstentions
Refus de vote : 1

Monsieur CAZENAVE est élu pour remplacer Monsieur LALLEMENT au sein du Comité consultatif projet de Musée à la Minoterie.

Régie à autonomie financière de l'eau et de l'assainissement : conseil d'exploitation. Une seule candidature de Madame SEBBAH. En accord avec le conseil municipal, le vote a lieu à main levée.

Madame SEBBAH : 16 voix pour – 7 voix contre – 8 abstentions
Refus de vote : 1

Madame SEBBAH est élue pour remplacer Monsieur LALLEMENT au sein de la Régie à autonomie financière de l'eau et de l'assainissement : conseil d'exploitation

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-14 – REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE D'ORTHEZ : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN EN FAVEUR DES COMMERCES IMPACTES PAR LES TRAVAUX

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

En sa qualité de maître d'ouvrage, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO) s'est engagée dans un vaste programme d'aménagement urbain dans le cœur de ville d'Orthez. En concertation avec la municipalité, un projet pour une première phase de travaux a été élaboré et validé. Il concerne le quartier allant de la Moutète à l'arrière de l'église Saint-Pierre. Les travaux sont prévus sur une durée de 18 mois, d'octobre 2016 à avril 2018.

Malgré toutes les mesures prises par la CCLO pour éviter au maximum les nuisances, la trentaine de commerces situés dans le périmètre des travaux (avenue de la Moutète, avenue du général Ducourneau, rue Daniel Lafore, place Marcadiou, « arrière » Francis Planté, boulevard des Pommes) pourraient subir une gêne durable et anormale d'accès, de stationnement et de circulation.

Le conseil de la CCLO a validé précédemment la mise en place d'un dispositif de soutien en faveur des commerces impactés par les nuisances des travaux de requalification urbaine ou de centre-bourg.

Ce dispositif est déclenché dès lors que les travaux durent plus de 6 mois, impactent directement le tissu commercial et sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CCLO.

Les travaux engagés sur le centre-ville d'Orthez répondent à ces critères et permettent la mise en place du dispositif de soutien aux commerçants qui se matérialise par :

- la réunion du comité d'accompagnement des commerçants, encadrée par un protocole de collaboration et permettant de suivre la situation des commerçants en difficultés économiques et de faciliter les démarches d'aménagement de paiement des cotisations fiscales et sociales notamment,
- la mise en place de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques étudiant les demandes d'indemnisation des commerçants ayant subi des pertes financières directement imputables aux travaux conformément au règlement d'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide :

- de valider la mise en place du dispositif de soutien aux commerces impactés par les travaux de requalification du cœur de ville d'Orthez se matérialisant par l'organisation du comité

d'accompagnement des commerçants et de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole de collaboration, annexé à la présente délibération, encadrant le comité d'accompagnement des commerçants et engageant chaque organisme à étudier avec bienveillance les dossiers des commerces en difficulté économique,
- d'approuver la désignation de Monsieur le Maire pour représenter la ville d'Orthez au sein du comité d'accompagnement des commerçants et de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoints, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-15 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 DE LA COMMUNE D'ORTHEZ : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapport présenté par Monsieur GAUDET :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB). Conformément aux nouveaux articles L. 2312-1, L.3312-1, L.4312-1, il doit désormais faire l'objet d'un rapport qui est publié et transmis au représentant de l'Etat. Les articles D.2312-3, D.3312-12 et D.4312-10 du CGCT résultant du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisent le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport doit comporter les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels, des informations relatives à la gestion de la structure et la gestion de l'encours de la dette. Le rapport doit également comporter des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Les données sont issues des sources externes suivantes :

- Loi de Finances 2017
- Note de conjoncture sur les finances locales de la Banque Postale
- Circulaires Préfectorales – Instructions budgétaires, FSIL 2017
- Analyse financière simplifiée 2015 de la Trésorerie d'Orthez

SOMMAIRE

- | | |
|---|--------|
| 1) La politique fiscale et budgétaire | page 1 |
| 2) L'évolution des finances locales sur 2016 et les prévisions 2017 | page 2 |
| 3) L'impact de la loi de finances sur le budget de la Ville | page 5 |
| 4) Les orientations budgétaires 2017 de la commune d'Orthez | page 7 |
| a. Des recettes de fonctionnement de nouveau en baisse | |
| b. Le personnel | |
| c. La poursuite de la réhabilitation du patrimoine communal | |
| d. Le point sur la dette | |
| e. Les budgets annexes et l'état spécial Ste Suzanne | |

1/ La politique fiscale et budgétaire (la loi de finances 2017)

Conformément à la trajectoire prévue dans la loi de programmation des finances publiques, l'Etat poursuit la réduction du déficit public dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2017. Cette diminution du déficit permet de ralentir la progression de l'endettement des administrations publiques pour atteindre en 2016 un niveau de dette publique de 96,5% du PIB.

Contribution au redressement des finances publiques	En M€
Bloc communal	2 071
- dont communes	1 450
- dont groupement à fiscalité propre	621
Départements	1 148
Régions	451

- **Le financement des dépenses nouvelles et des baisses d'impôts**

L'évolution du déficit public entre 2015 et 2017 prévue par la loi de finances 2017 est plus progressif que celui prévu dans la loi de programmation des finances publiques et confirme l'objectif d'un déficit à 2,7% en 2017. Le gouvernement a décidé d'apporter certains ajustements et de financer ses priorités (l'éducation, la sécurité et l'emploi) par une réorientation de la dernière étape du Pacte de responsabilité et de solidarité. L'ensemble des nouvelles mesures sera financé par :

- Une contribution de la fiscalité du tabac au redressement des comptes ;
- Le renforcement de la lutte contre la fraude aux prestations et aux cotisations sociales dues ;
- L'impact en termes d'économie de certaines réformes sur les organismes de sécurité sociale et des dépenses d'actions sociales ;
- De nouvelles modalités de recouvrement de certains impôts sans alourdir les prélèvements aux entreprises.

- **La politique fiscale :**

Cette loi de finances constitue la dernière étape de la réforme fiscale menée par le gouvernement depuis 2012. Cette réforme fiscale s'articule autour d'une progressivité de l'impôt accrue, d'une fiscalité des entreprises plus favorables à la compétitivité et à l'emploi, du renforcement des actions de lutte contre la fraude fiscale et de la mise en place du prélèvement à la source. De plus, des mesures budgétaires, soutenant les revenus des ménages les plus modestes et augmentant la contribution des plus aisés, ont renforcé la distributivité du système fiscal.

- **La politique budgétaire :**

L'objectif de dépenses de l'Etat pour 2017 a été rehaussé par rapport au niveau prévu dans le programme de stabilité. Les dépenses de l'Etat, hors dettes et pensions, progressent de 3, 4 milliards d'euros par rapport à la loi de finances pour 2016 et sont ainsi orientés :

- 3 Md€ de moyens nouveaux pour l'école et l'enseignement supérieur avec la création de 11 712 postes au sein de l'Education Nationale et 950 dans les universités ;
- 2 Md€ de crédits supplémentaires en faveur de la sécurité et de la justice ;
- 2 Md€ pour la mobilisation en faveur de l'emploi avec la prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 de la prime à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, les économies reposent aussi sur des mesures sectorielles et sur la modernisation de la gestion publique, avec notamment :

- La dématérialisation de la propagande électorale pour les élections prévues en 2017 ;
- La maîtrise des effectifs et la rationalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat et de ses agences ;
- La réforme de la politique immobilière de l'Etat ;
- La dématérialisation des échanges entre administrations et avec les usagers et le renforcement de la fonction achats ;
- La poursuite de la baisse des concours de l'Etat aux collectivités territoriales à hauteur de 2,8 Md€ en 2017.

2/ L'évolution des finances locales sur 2016 et les prévisions 2017

2017 voit la mise en œuvre de la dernière tranche programmée, à ce jour, de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités. L'ambition initiale, retranscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, s'élevait à -3,67Md€, soit - 7,4%. Conformément à l'engagement du Président de la République devant le congrès des maires, le bloc communal, et lui seul, bénéficie d'une remise de peine : sa quote-part de l'effort additionnel est réduite de moitié. Les dotations ne sont donc ponctionnées « que » de 2, 64 Md€ (sur 33,2 Md€ de DGF).

La note de conjoncture sur les finances locales de mai 2016, produite par la Banque Postale, montre les résultats de l'analyse des dernières données disponibles de l'année 2015 et des années précédentes. Elle relève que l'année 2015 a été pour les collectivités locales, une année de reconstitution de leurs marges de manœuvres financières au regard de la croissance de leur épargne brute et de leur trésorerie. Elle s'est traduite par un recul des dépenses d'investissement pour la deuxième année consécutive (-8,6% en 2015, après -8,8%). En revanche, l'épargne brute (recettes moins dépenses de fonctionnement) s'inscrirait en hausse (1,8% après trois années de baisse) et ce en dépit de la forte diminution des dotations de l'Etat. Cette augmentation modérée de l'épargne brute résulterait d'une évolution identique des recettes et des dépenses de fonctionnement (1,5%), grâce à une bonne orientation des premières et à une maîtrise accentuée des secondes.

Les tendances estimées par la Banque Postale pour l'année 2017 seraient :

- une évolution des dépenses de fonctionnement contenue (1,8%) et une évolution des recettes de fonctionnement en ralentissement (1,0%). Les collectivités locales poursuivraient leurs efforts en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans toutefois parvenir à une nouvelle décélération. Les recettes subissent, de leur côté, la troisième année de baisse consécutive des dotations de l'Etat mais les ressources fiscales augmenteraient de 3,0% (après 4,6% en 2015 hors impact de la réforme du financement de l'apprentissage). Le levier fiscal serait, en moyenne, utilisé de manière limitée par le bloc communal (0,9% sur les taux d'imposition) et plus fortement par les départements (5,4%) ;
- L'épargne brute se dégraderait en 2016 (-2,9%) ;
- Les dépenses d'investissement pourraient interrompre leur baisse sans toutefois amorcer de réelle reprise (-0,4%). L'investissement se stabiliserait donc à un niveau plutôt faible (48,1 milliards d'euros) à l'échelle de la décennie passée : en euros constants, il faut remonter à 2003 pour observer un niveau comparable ;
- L'accroissement de l'encours de la dette serait limité (182,6 milliards d'euros en fin d'année, soit 1,1% après 3,6% en 2015). Les emprunts mobilisés en 2016 enregistreraient en effet une baisse prononcée (-20% après 10,8% en 2015).

- Le ralentissement des recettes de fonctionnement

L'année 2016 a été marquée par un ralentissement des recettes de fonctionnement (1,0%) alors qu'en 2015 les collectivités locales ont bénéficié d'un léger regain dans la croissance de leurs recettes de fonctionnement (1,5% après 0,9% en 2014) à la faveur des recettes fiscales.

Les recettes fiscales des collectivités locales devraient atteindre, en 2017, 136,8 milliards d'euros, en hausse de 3,0% après une progression de 5,2% en 2015. Certains produits fiscaux dont l'évolution a été particulièrement forte en 2015, devraient voir leur rythme s'amoinrir en 2016 (DMTO, CVAE, TICPE, TH).

La taxe d'habitation (TH), les taxes foncières (TF), la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les impositions forfaitaires sur les entreprises (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) devraient globalement s'élever à 81,8 milliards d'euros, en progression 3,3% en 2016, après 4,3% en 2015.

La fiscalité spécifiquement acquittée par les entreprises ralentirait sensiblement (1,6% après 4,1%), sous l'effet principalement d'un produit de CVAE qui se stabiliserait, après une hausse de 4,5% en 2015. La CFE pourrait bénéficier de bases enregistrant une croissance proche de celle de 2015 (autour de 3%) avec une hausse de taux d'imposition faible.

La dynamique des taxes d'habitation et foncières enregistrées en 2015 se prolongerait en 2016 (4,1% après 4,4%) et serait le résultat de deux effets contraires : un ralentissement de la TH et une forte croissance de la TF.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes et les départements qui ont bénéficié de la reprise du marché immobilier pourraient progresser de 6,5% et atteindre 1,4 milliard d'euros.

Les dotations et compensations versées par l'Etat (41,4 milliards d'euros) s'inscrivent une nouvelle fois en net repli, en raison principalement de la troisième année de prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques (- 3,67 milliards d'euros en 2016, après une baisse identique en 2015 et -1,5 milliards d'euro en 2014). La principale dotation, la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de plus de 9% et s'élève à 33, 2 milliards d'euros.

- La hausse modérée des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales devraient s'établir à 182,8 milliards d'euros en 2017, soit une hausse de 1,8% après 1,5% en 2015. Les facteurs supplémentaires de hausse résultent des revalorisations qui s'imposent aux collectivités locales, en matière de dépenses de personnel ou de prestations sociales.

Les frais de personnel devraient s'élever à 65 milliards d'euros, enregistrant pour la deuxième année consécutive un ralentissement de leur rythme de progression (1,8% après 2,0% en 2015 et 4% en 2014). Ils contribueraient à 36% de la hausse des dépenses de fonctionnement, contre une moyenne annuelle de 43% sur 2012-2016.

Les achats de biens et de services (39,1 milliards d'euros) enregistreraient une hausse très faible (0,5%) après avoir diminué de 1,0% en 2015 grâce à des optimisations des politiques d'achats qui ne sont pas forcément renouvelables chaque année.

Les charges d'intérêt devraient poursuivre leur diminution à la faveur de taux d'intérêt à courts et longs termes qui resteraient orientés à la baisse. Ces taux historiquement bas favorisent la baisse des coûts des emprunts nouveaux mais aussi les renégociations de prêts anciens menés par les collectivités locales.

- La stabilité de l'investissement

Les collectivités locales ont enregistré sur 2014 et 2015 une baisse cumulée de 17% de leurs dépenses d'investissement hors remboursement de la dette (- 8,8% en 2014 et - 8,6% en 2015). Cette contraction particulièrement forte s'explique par les effets classiques du cycle électoral mais également par la diminution de leur épargne brute survenue entre 2011 et 2014 (- 9,7%) et par un contexte institutionnel incertain et peu porteur (redéfinition des compétences, achèvement de la carte intercommunale, mise en place des nouvelles régions).

En 2016, les investissements se stabiliseraient autour de 48,1 milliards d'euros (- 0,4%). Les différents indicateurs d'activité dans le BTP affichent en effet une amélioration par rapport aux deux années précédentes sans pour autant amorcer un retournement de la tendance. Cette stabilisation de l'investissement local serait un fait marquant de l'exercice, même si elle s'opérait à un niveau d'investissement faible à l'échelle de la dernière décennie. Hors impact des prix, il faut remonter à 2003 pour observer un niveau comparable. Le poids de ces investissements dans les dépenses totales hors dette des collectivités locales serait alors, en 2016, de 21 %, soit son plus bas niveau depuis les lois de décentralisation. Cette proportion s'explique par la baisse des investissements en 2014 et 2015 mais également par une modification de la structure des budgets locaux qui a vu la place des dépenses de fonctionnement s'accroître du fait notamment de divers transferts de compétences (personnel, action sociale,...)

Les recettes d'investissements hors emprunt (10, 7 milliards d'euros), en léger repli en 2016 (-0,7%), permettraient de financer 22,3% des investissements. Elles sont principalement composées du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui, avec un montant estimé à 5, 2 milliards d'euros, enregistrerait une baisse importante (-7,5%) en lien avec l'évolution des dépenses d'équipement des collectivités locales ces trois dernières années.

Pour 2017, la dotation de soutien à l'investissement public local est reconduite pour une enveloppe portée à 1,2 milliards d'euros, conformément aux engagements du Président de la République devant le Congrès des Maires du 2 juin 2016.

- La baisse de l'épargne et du recours à l'endettement

Entre 2011 et 2014, l'épargne brute des collectivités locales (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) a enregistré une baisse de 10% en raison d'un rythme plus rapide d'évolution des dépenses que des recettes.

Après une petite amélioration en 2015 au cas par cas, en 2016 l'épargne brute des collectivités locales diminuerait de - 2,9 % pour s'établir à 37 milliards d'euros. En euros constants, ce niveau est proche de celui de 2009.

S'agissant de l'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) qui correspond aux moyens consacrés au financement des investissements, il faut remonter à 2002 en euros constants, pour retrouver le niveau auquel elle s'établirait en 2016 (21 milliards d'euros).

En 2016, à défaut d'une reprise plus marquée des investissements réalisés, le volume d'emprunts contractés par les collectivités locales devrait être en net repli, - 20% (16,4 milliards d'euros).

L'accroissement de la dette (emprunt moins remboursement) s'élèverait à 0,5 milliard d'euros, soit le plus faible montant observé depuis 2002. L'encours de dette des collectivités locales augmenterait sensiblement moins qu'en 2015 (1,1% après 3,6%) pour atteindre 182, 6 milliards d'euros en fin d'année.

Baisse de la DGF

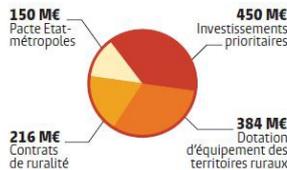
- 2,33 Md€



Comme annoncé par François Hollande, la contribution du bloc communal à la baisse des dotations a été divisée par deux par rapport à 2015 et 2016. Mais la DGF totale est passée de 41,51 à 30,86 Md€ entre 2013 et 2017.

Fonds de soutien à l'investissement local

1,2 Md€



Le fonds de soutien à l'investissement du bloc communal est reconduit, avec 200 M€ de crédits supplémentaires. Plus de 3000 projets ont été cofinancés par ce fonds de soutien l'an dernier.

Péréquation en hausse, FPIC stable et réforme de la DSU

DSU : dotation de solidarité urbaine.
DSR : dotation de solidarité rurale.
FPIC : fonds de péréquation intercommunale et communale.

**180 M€
DSU et DSR**

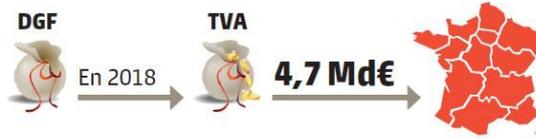


**1 Md€
FPIC**



La dotation de solidarité urbaine (DSU) est revue afin de la recentrer et de mieux répartir la progression annuelle. La notion de DSU cible s'efface et l'indice synthétique fait davantage de place au critère du revenu.

De la TVA pour les régions



A compter de 2018, les régions bénéficieront d'une fraction des recettes de TVA en échange de leurs montants de DGF. Pour 2017, un fonds de soutien de 450 M€ viendra financer leurs compétences de développement économique.

SOURCE : LOI DE FINANCES POUR 2017 – INFOGRAPHIE : M. GOBERT/LA GAZETTE

• Bloc communal, départements et régions

Dans un climat persistant d'austérité, cette loi de finances se révèle comparativement favorable au bloc communal : allègement ciblé de la ponction additionnelle sur la DGF, siphonage des dotations des deux autres blocs, reconduction du fonds d'investissement.

Le « maillon faible » financier que sont les départements suscite toujours peu de compassion. Le nième fonds de soutien exceptionnel (200 M€ cette année) apparaît anecdotique face à la nouvelle tranche de contribution au redressement (-1 148 M€) et à la ponction sur les nouvelles variables d'ajustement (-241 M€).

Certes mieux portantes, les régions n'ont pas été épargnées non plus. A ceci près que l'Etat leur a concédé une faveur de taille : le remplacement de l'inerte DGF (et de la DGD corse) par une quote-part de TVA, sur laquelle 2% à 3% d'évolution annuelle peuvent être attendus. La mesure est programmée pour 2018.

La loi de finances comporte, comme à l'ordinaire, de multiples mesures relatives aux dotations, parmi lesquelles l'abrogation de l'essentiel de la réforme de la DGF du bloc communal votée en 2016 avec effet en 2017, des dispositions d'accompagnement de la vague de fusions intercommunales parmi lesquelles une nouvelle stabilisation de l'enveloppe de FPIC, ainsi que le cortège habituel de mesures fiscales. Parmi elles, rien sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, qui entrera donc bien en vigueur en 2017.

3/ L'impact de la loi de finances sur le budget de la Ville

Décryptage des diverses mesures de la loi de finances 2017 ayant un impact sur le budget de la commune d'Orthez.

a/ Une baisse des dotations 2017 allégée pour le bloc communal

La ponction additionnelle sur la DGF est répartie comme l'an dernier, mais avec une division par 2 de l'effort du bloc communal, qui aboutit à faire des départements les premiers contributeurs, soit :

- * Communes : 725 M€ (27,5%)
- * EPCI à fiscalité propre : 310 M€ (11,8%)
- * Départements : 1 148 M€ (43,6%)
- * Régions : 451 M€ (17,1%)

Une fois le prélèvement éclaté entre les quatre grandes catégories de collectivités, celui-ci est réparti au niveau individuel, en vertu des clefs arrêtées en 2014 :

- entre communes : les recettes réelles de fonctionnement N-2 nettes des produits exceptionnels, des reversements fiscaux (chapitre 014) et des remboursements au titre de mutualisations de personnel avec l'EPCI,

- entre EPCI : les recettes réelles de fonctionnement N-2 nettes des produits exceptionnels, des reversements fiscaux, notamment aux communes (chapitre 014) ainsi que des remboursements au titre de mutualisations de personnel avec les communes,
- entre départements : un indice mêlant 70% de revenu moyen par habitant et 30% de taux de taxe foncière (inversé), avec pondération finale par la population,
- entre régions : les recettes réelles totales N-2 hors emprunts.

En 2017, la DGF sera ponctionnée une nouvelle fois de 2,63 Mds € après division par 2 de l'effort du bloc communal. **Pour la Ville d'Orthez cette baisse sur la DGF est estimée à 225 000 €.**

b/ La répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des EPCI (art. 138 LFI 2017)

L'article 138 prend acte du renoncement à appliquer cette année la réforme de la DGF des communes en supprimant purement et simplement l'article 150 de la loi de finances pour 2016. La réforme n'est toutefois pas officiellement abandonnée mais remise à 2018, dans le cadre d'une loi de finances spécifique aux collectivités locales. **Seule en subsiste la réforme de la dotation de solidarité urbaine qui sera bel et bien mise en œuvre en 2017 mais qui n'intéressera pas la Ville d'Orthez, sortie du dispositif en 2016.**

Rappelons que la ponction pour « redressement des finances publiques » est calculée indépendamment de la DGF proprement dite. En dehors de la contribution au redressement, la DGF du bloc communal doit absorber en son sein :

- Le coût de la hausse annuelle de la population, qui est répercuté dans la dotation forfaitaire des communes (environ 35-40 M€ par an) ;
- Le coût du développement de l'intercommunalité qui devrait peser relativement lourd en 2017 (changement de catégorie dans le cadre des fusions).
- Le financement des avantages octroyés aux communes nouvelles ;
- La moitié de l'effort de péréquation, soit 180 M€ sur 360 M€ en 2017 (la DSU et la DSR étant revalorisées de 180 M€ chacune), les 180 M€ restants étant pris sur les « variables d'ajustement »

Ce besoin de financement interne à la DGF des communes sera couvert par un écrêtement de la dotation forfaitaire de certaines communes et par une réduction uniforme de la dotation de compensation des EPCI (ex- part salaires de la TP).

C'est le Comité des finances locales qui fixera début février la répartition de l'effort entre deux composantes d'ajustement interne de la DGF : jusqu'à présent l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes supporte 60% du besoin et la dotation de compensation des EPCI 40%.

Cet écrêtement qui sert à couvrir les besoins de financement interne de la DGF, est appliqué aux seules communes dont le potentiel fiscal par habitants est supérieur à 75% de la moyenne nationale. **La Ville d'Orthez n'est donc pas visée par la mesure.**

c/ Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) (art. 141 LFI 2017)

- Un nouveau fonds de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements est créé pour 2017. La dotation de soutien à l'investissement local proprement dite est prévue à l'article 141 de la loi de finances pour 2017. Il est reconduit et doté de 816 M€ en autorisations d'engagements (AE) et de 357 M€ en crédits de paiements (CP).

Cette dotation est composée de deux enveloppes :

- La première enveloppe d'un montant de 600 millions d'euros est consacrée au financement des grandes priorités d'investissement. Elle est appelée à financer plus particulièrement :
 - Les opérations inscrites dans le cadre des pactes métropolitains d'innovation prévus par le Pacte Etat-Métropoles signé le 6 juillet 2016
 - Les opérations d'investissement des communes et des groupements de communes à fiscalité propre s'inscrivant dans plusieurs domaines prioritaires pour le gouvernement. Cette deuxième partie de la première enveloppe reprend pour l'essentiel les thématiques prioritaires de l'année précédente. Les préfets de région sont chargés d'attribuer les subventions en application de la charte de la déconcentration, en y associant étroitement bien entendu les

préfets de département, tant en amont dans la déclinaison régionale des priorités que dans la gestion des dossiers, afin de gagner encore en réactivité.

- La seconde enveloppe d'un montant de 216 millions est fléchée vers le financement des mesures prévues dans les contrats de ruralité mis en place en application des orientations du comité interministériel aux ruralités de Privas du 20 mai 2016. Ces contrats de ruralité ont pour objet de coordonner l'ensemble des dispositifs et des moyens publics existants pour accélérer le développement des territoires ruraux.

En 2016, la Mairie a obtenu des subventions dans le cadre du FSIL à hauteur de 30% des projets d'investissements sur la rénovation de l'hôtel de ville et les travaux d'accessibilité et de sécurité à l'école de Départ, soit un montant total de fonds d'Etat à hauteur de 550 846 euros.

La Ville d'Orthez a déposé en janvier une demande sur l'enveloppe FSIL des grandes priorités d'investissement pour les travaux d'accessibilité et de sécurité à l'école de la Chaussée de Dax. Le coût total prévisionnel de ces travaux est de 305 320 euros, la demande porte sur une subvention à hauteur de 30% (montant maximum), soit 91 596 euros.

d/ Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal stable (art. 143 LFI)

Comme annoncé, le montant du FPIC restera de 1 000 M€ en 2017 (comme en 2016), n'atteignant son rythme de croisière (à 2 % des produits fiscaux du bloc communal) qu'en 2018. Attention toutefois : les territoires intercommunaux contributeurs dont le périmètre n'a pas été étendu au 1er janvier verront tout de même leur prélèvement augmenter. En effet, les regroupements intercommunaux réduisent mécaniquement l'indicateur de richesse, et donc la contribution des EPCI concernés (du fait du coefficient logarithmique appliqué à la population). En conséquence de quoi, à enveloppe constante, ce sont les EPCI dont le périmètre reste inchangé qui verront leur contribution progresser.

La discussion parlementaire a été émaillée, comme chaque année, de nombreuses propositions d'évolution des règles de répartition. Il n'en subsiste qu'une dans le texte final : dans les territoires bénéficiaires, les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 2 fois la moyenne du territoire intercommunal seront exclues de la répartition (y compris au sein des Etablissements Publics Territoriaux composant la Métropole du Grand Paris).

La commune d'Orthez a versé en 2016 dans le cadre du FPIC un montant de 79 027 euros, cette somme sera reconduite sur 2017.

4/ Les orientations budgétaires 2017 de la commune d'ORTHEZ

Le contexte global ; source : analyse financière simplifiée 2015 – Trésorerie d'Orthez

« Malgré des dépenses bien maîtrisées, en particulier s'agissant du personnel, des achats et des charges externes, les marges de manœuvres apparaissent limitées en raison notamment des recettes de fonctionnement en baisse constante. De plus le taux d'effort fiscal est élevé avec des taux constants depuis de nombreuses années et toujours au-dessus des moyennes nationales. La commune s'est néanmoins engagée dans une démarche vertueuse de remboursement et de refinancement de ses emprunts toxiques, permettant d'envisager une situation plus saine pour les prochaines années. »

a) Des recettes de fonctionnement de nouveau à la baisse :

Sous réserve de la validation des dernières opérations en cours par les services de la DGFIP, les données budgétaires de l'année 2016 permettent des prévisions fiables pour bâtir le BP 2017.

	2012	2013	2014	2015	Pré CA 2016
Charges à caractère général (chap 011)	3 061 104	3 193 705	2 931 836	2 671 766	2 525 522
Charges de gestion courantes (chap 65)	2 421 894	2 526 214	1 626 328	1 658 625	1 733 122

Le pré-compte administratif 2016 permet de constater une baisse importante du 011-charges à caractère général- alors que le périmètre a augmenté avec l'intégration du 011 de l'école de musique. Le 012 – charges de personnel-est maîtrisé à périmètre constant ainsi que le chapitre 65 –autres charges de gestion courante- malgré des admissions en non-valeur plus importantes que les années précédentes. L'augmentation des dépenses de fonctionnement correspond à l'intégration des salaires de l'Ecole de musique.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Pré- CA 2016
chapitre	montant	montant	montant	montant
produits courants	13 886 987,00 €	13 254 042,00 €	12 412 965,00 €	12 542 341,00 €
charges courantes	12 363 587,00 €	11 324 427,00 €	10 733 555,00 €	11 320 115,00 €
Excédent brut courant	1 523 400,00 €	1 929 615,00 €	1 679 410,00 €	1 222 226,00 €
Recettes except 77	70 259,00 €	45 209,00 €	40 753,00 €	69 739,00 €
Produits except 67	74 149,00 €	59 483,00 €	71 042,00 €	61 756,00 €
solde exceptionnel	- 3 890,00 €	- 14 274,00 €	- 30 289,00 €	7 983,00 €
Epargne de gestion	1 519 510,00 €	1 915 341,00 €	1 649 121,00 €	1 230 209,00 €

Toutefois les recettes de fonctionnement ont baissé par rapport aux prévisions (-420K€ en 2016) et restent difficiles à anticiper (prévision de -225K€ en 2017). Le dernier acte de la réduction drastique des dotations de l'Etat aura un impact négatif important sur les finances communales. La loi de finances 2017 indique la poursuite de la baisse de la DGF, à hauteur de la moitié de celle de l'année dernière

Cette évolution se traduit de la façon suivante pour la Ville :

	2014	2015	2016	PREVISION 2017
DGF	1 422 679 €	1 132 054 €	821 671 €	610 671 €
DSU	154 367 €	77 184 €	0*	0*
DNP	134 840 €	61 212 €	28 102 €	28 102 €
TOTAL	1 711 886 €	1 270 450 €	849 773 €	638 773 €
PERTE N-1		- 441 436 €	- 420 677 €	- 211 000 €
PERTE CUMULEE		- 441 436 €	- 862 113 €	-1 073 113 €
<i>à partir de 2015, participation des communes à l'effort de redressement des comptes publics</i>				
<i>* compensation de la perte prévue par la CCLO dans le cadre de la fusion</i>				

Les charges structurelles fixes sont importantes en fonctionnement or les recettes de dotation connaissent des baisses constantes très importantes que la commune mettra plusieurs années à absorber.

Le montant des recettes générées par la taxe additionnelle aux droits de mutation est soumis à de fortes incertitudes car étroitement lié à l'évolution des transactions immobilières. Depuis plusieurs années, les recettes fluctuent fortement.

Années	2013	2014	2015	2016
droits de mutation	201 076,90 €	231 448,29 €	252 247,94 €	210 588,97 €
% évolution	-9,47%	15,10%	8,99%	-16,52%

Le budget primitif 2017 de la commune sera donc élaboré et exécuté dans un contexte contraint avec comme priorité la poursuite des efforts pour préserver des marges de manœuvres budgétaires sur le budget principal de la commune afin d'autofinancer une partie des investissements. Le budget général et les budgets annexes (restauration, CCAS, fêtes) seront bâtis dans ce contexte de maîtrise budgétaire globale.

b) Le personnel :

La Ville d'Orthez compte, en décembre 2016, 219 agents soit 187.64 ETP (+ le CCAS 57 agents et la Régie de l'eau et de l'assainissement 21). 66.37 % des agents de la commune travaillent à temps plein. L'âge moyen est 48 ans. La répartition entre les cadres de la collectivité est la suivante : 75.79% cadre C, 18.72 % cadre B et 5.4% cadre A.

La masse salariale représente plus de la moitié des dépenses de fonctionnement.

ANNEES	2013	2013	2014	2015	2016	prévisionnel 2017
012 - charges de personnel	6 480 603 €	6 643 669 €	6 783 207 €	6 194 457 €	6 982 544 €	7 158 842 €

Pour l'instant les prévisions budgétaires ne prennent pas en compte les avancements de grade.

En matière de ressources humaines, la préparation du budget de la ville pour 2017 devra tenir compte des décisions nationales suivantes :

- **La revalorisation du point d'indice** décidée début 2016 qui prendra son plein effet en 2017. Suite aux négociations salariales avec les organisations syndicales, le Gouvernement a en effet décidé de revaloriser le point d'indice de + 0.6% dès juillet 2016, puis de + 0.6% à compter de février 2017, mettant ainsi fin à six années de gel de la valeur du point.
- **Le PPCR** : Le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) procède à une rénovation profonde des carrières et engage une revalorisation de tous les fonctionnaires à compter du 1er janvier 2017.

Cela implique notamment une carrière complète sur au moins deux grades (grâce aux ratios d'avancement), la carrière des C en trois grades (fusion des échelles 4 et 5), l'amélioration des niveaux de rémunération à l'embauche et en fin de carrière.

En parallèle, le PPCR prévoit aussi de transférer une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire. Cette mesure, dont l'application progressive sera neutre pour les agents actifs, mais positive pour ceux partant à la retraite en améliorant le montant de leur pension, vient alourdir le coût des charges patronales supportées par la ville.

Déjà effective depuis 2016 pour les agents de catégorie B l'application de cette mesure se poursuivra en 2017 et 2018 pour les agents de catégorie A et C. Par ailleurs, et comme chaque année, la collectivité devra également prendre en considération les évolutions dites « mécaniques » de ses charges de personnel, liées aux avancements et progressions de carrière (phénomène dit de GVT : glissement-vieillesse- technicité).

La collectivité entend, en 2017 et lors des années suivantes, poursuivre ses efforts en matière de gestion de ses effectifs et de sa masse salariale, à travers un plan d'économies d'emplois budgétaires. Cette démarche, menée en concertation avec les responsables concernés, s'inscrit dans une réflexion globale sur l'évolution des effectifs et des services, avec le souci réaffirmé de ne pas mettre ces derniers en difficulté par une suppression « aveugle » et purement comptable des postes.

La collectivité organise une gestion plus rigoureuse du personnel. Chaque départ d'agent à la retraite ou en mutation est dorénavant étudié dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs visant à assurer l'efficacité entre le service public souhaité et les moyens humains mis en œuvre pour y parvenir.

Cette année, 10 agents ont indiqué souhaiter partir en retraite, une étude est en cours pour calibrer les postes et ne pas remplacer certains agents. Les postes restant à pouvoir seront proposés en mobilité interne afin de permettre aux agents de changer de missions ou de service. Toutefois, une grande vigilance devra être observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant :

- D'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité du service public.
- De répondre à des besoins spécifiques tout en assurant la continuité de service (pics d'activité ou absences).

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail sera poursuivie dans un souci de bien-être au travail et de prévention des accidents.

- **Le régime indemnitaire** : En parallèle a été lancé en février 2017 le travail sur le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. L'objectif affiché par le Ministère est la simplification et l'harmonisation du paysage indemnitaire des agents publics. Le travail sera piloté par un comité de pilotage paritaire sur l'année 2017.

Toutefois compte tenu des contraintes budgétaires 2017, le RIFSEEP ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier 2018. Le montant du régime indemnitaire en 2016 est de 594 870 €

La NBI (nouvelle bonification indemnitaire) est un élément de rémunération obligatoire lié à l'exercice de certaines fonctions. En application du Décret, le budget consacré à ce dispositif en 2016 est de 37 658€

Les heures supplémentaires : Dans un souci de bonne gestion, elles sont réduites considérablement depuis 2015. Toutefois l'année 2017 étant une année électorale et pour la bonne organisation des scrutins certains agents seront amenés à travailler pour les 4 tours de scrutin. Ce travail supplémentaire engendrera des heures supplémentaires. Le montant des heures supplémentaires en 2016 est de 5 763€.

La pyramide des âges :



La gestion du temps de travail : Conformément à l'avenant à l'accord cadre adopté par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2015, la durée hebdomadaire de travail des agents est passée de 39h à 37 h, ce qui a permis de diminuer de 11 jours le nombre de jours ARTT. Certains services ont été annualisés, d'autres sont à 35h hebdomadaires.

Les avantages en nature concernent :

- Les logements de fonction ; en application de la délibération du 15 décembre 2015, la collectivité a conservé 2 logements de fonction par nécessité absolue de service ; la Conciergerie Préville et la conciergerie stade Cazenave
- Les repas pris par les agents qui travaillent sur les sites scolaires et au restaurant municipal :

imputation comptable divers avantages	2013	2014	2015	2016
dont avantages en nature	- 16 419,48 €	- 18 520,65 €	- 18 914,34 €	- 16 425,10 €

Rappel : Rapport de la Chambre régionale des comptes – les perspectives financières

La CRC note notamment que la ville doit faire face à la baisse des dotations de l'Etat et doit donc réduire le volume de ses dépenses. Un effort important a été accompli sur les charges à caractère général. Il est probable que les économies potentielles sur ce chapitre sont désormais limitées. Les subventions de fonctionnement, qui avaient légèrement progressé entre 2010 et 2013 ont diminué entre 2014 et 2015. Là encore, il n'est pas certain qu'il existe une marge de manœuvre significative. En réalité, si la commune veut continuer à réduire ses dépenses, elle doit maintenant agir en priorité sur la masse salariale, par exemple, en ne remplaçant pas systématiquement tous les agents qui partent à la retraite. Cette stratégie devra être facilitée par la mutualisation des services mise en œuvre au niveau intercommunal.

c) La poursuite de la réhabilitation du patrimoine communal

L'année 2017 sera caractérisée par la concrétisation d'importants projets d'investissements cofinancés par les partenaires Etat, Département et CCLO ; la rénovation de l'Hôtel de Ville, les travaux d'accessibilité et de sécurité à l'école de Départ, la rénovation des anciens abattoirs. La Mairie poursuit également les études sur les deux dossiers structurants de la Minoterie et de la Virginie

Ces investissements sont réalisés dans le respect des objectifs suivants :

- Maintien des taux de la fiscalité communale inchangés
 - o taxe d'habitation = 17,67%
 - o taxe foncière sur les propriétés bâties = 23,34%
 - o taxe foncière sur les propriétés non bâties = 52,10%
- Recours à l'emprunt modéré sans augmentation de la dette
- Poursuite d'un plan pluriannuel d'investissement compatible avec les budgets annuels,

RENOVER reste la priorité affichée pour l'année 2017 :

Plusieurs engagements ont d'ores et déjà été votés sur 2017 au travers des AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) ; la rénovation de l'hôtel de ville, les travaux à l'école de Départ, dans

les anciens abattoirs. Les AP/CP sur la Virginie, la Minoterie et les abattoirs ont été révisées en février 2017. Au total ces engagements se montent à 1 572 000 euros

- La rénovation de l'Hôtel de Ville est en phase travaux sur toute l'année, une importante part des investissements 2017 y sera consacrée.
- Le site de la Minoterie bénéficie depuis 2016 de travaux de mise en sécurité.
- Les travaux de rénovation énergétique de la salle Piquemal ainsi que les travaux d'accessibilité et de sécurité à l'école de Départ seront lancés sur le premier trimestre 2017.
- Le projet de rénovation des anciens abattoirs sera réalisé en partie sur 2017 et devraient se poursuivre sur le début de l'année 2018 d'après le nouveau planning de travaux proposé par l'architecte.

D'autres revêtent un caractère d'urgence ou sont l'aboutissement de négociations avec les partenaires financiers de la commune :

- La participation de la ville aux études sur la LGV sera inscrite en opération d'investissement à hauteur de 31 500 euros. Avec les autres partenaires institutionnels, Orthez se mobilise pour moderniser sa desserte ferroviaire à moyen terme.
- Quelques travaux d'entretien et de mise aux normes des bâtiments communaux, à caractère obligatoire, sont prévus.

Le montant prévisionnel total des investissements prévus sur le PPI 2017 s'élève à 2 125 000 euros en dépenses et 1 070 000 euros en recettes.

Le financement des investissements passe aussi par les subventions

La Ville mobilise ses partenaires pour l'accompagnement technique et financier de ses projets de rénovation. La mairie a obtenu des subventions en 2016 de l'Etat, dans le cadre du FSIL, du Conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire, de la CCLO dans le cadre des aides aux travaux d'économies d'énergie et du fonds de concours. **Par exemple, les travaux de rénovation de l'hôtel de ville sont financés par les partenaires à hauteur de 68%.**

PROJETS EN COURS	CO-FINANCEMENTS
HOTEL DE VILLE	1 406 367 €
DEPART	78 979 €
BIGNALET	8 000 €
PIQUEMAL	5 908 €

La Mairie a déposé, en janvier 2017 auprès des services de la Préfecture, le dossier de rénovation partielle, sécurité et accessibilité de l'école de la Chaussée de Dax pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du FSIL. La demande porte sur une subvention de 30% des travaux soit 91 596€.

En 2017, le Conseil régional et le Conseil départemental votent de nouveaux règlements d'intervention pour aider les communes à financer leurs projets d'équipements. Dans ce cadre, la mairie d'Orthez prépare des dossiers complets de demande de subventions notamment pour le cofinancement des équipements sportifs tels que le stade de foot synthétique de Prévilles, la salle Prat, la piste d'athlétisme, les courts de tennis.....

d) Le point sur la dette : La Ville d'Orthez a poursuivi sa politique de désendettement, comme le montre le tableau suivant

CAPITAL RESTANT DU	
au 1/1/2013	15 031 527,37 €
au 1/1/2014	14 382 539,33 €
au 1/15/2015	14 029 492,49 €
au 1/1/2016	13 816 181,13 €
au 31/12/2016	13 224 866,40 €

Synthèse de votre dette au 01/01/2017

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
--------------------------	---------------------------	-------------------------	----------------------

13 215 685 €	4,04%	11 ans et 6 mois	6 ans et 7 mois
--------------	-------	------------------	-----------------

Dettes par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	19	11 697 677€	4,17%
Revolving non consolidés	1	0€	0,00%
Revolving consolidés		1 518 008€	3,04%
Total dette	20	13 215 685€	4,04%
Revolving - Disponibles		0 €	
Total dette + disponible		13 215 685 €	

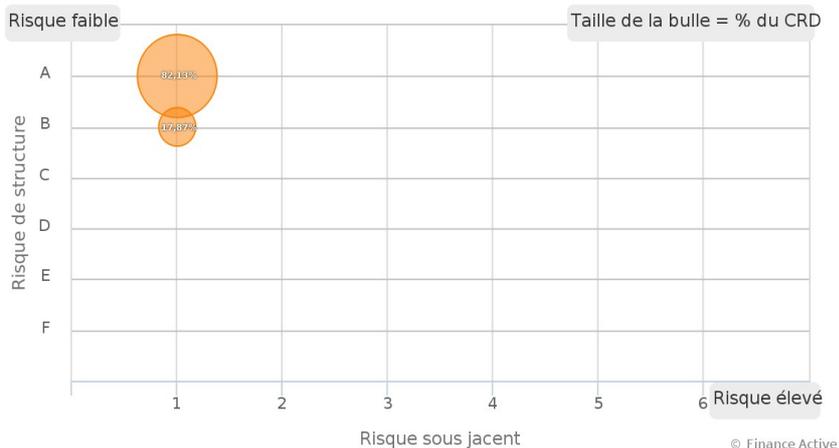
Dettes par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
DEXIA CL	5 183 040 €	39,22%
SFIL CAFFIL	2 771 549 €	20,97%
CREDIT AGRICOLE	1 879 973 €	14,23%
CAISSE D'EPARGNE	1 717 712 €	13,00%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	796 497 €	6,03%
Autres prêteurs	866 915 €	6,56%
Ensemble des prêteurs	13 215 685 €	100,00%

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Ex, Annuel)
Fixe	10 766 404 €	81,47%	3,75%
Variable	87 512 €	0,66%	0,00%
Barrière	2 361 770 €	17,87%	5,52%
Ensemble des risques	13 215 685 €	100,00%	4,04%

Dettes selon la charte de bonne conduite



Flux de remboursement

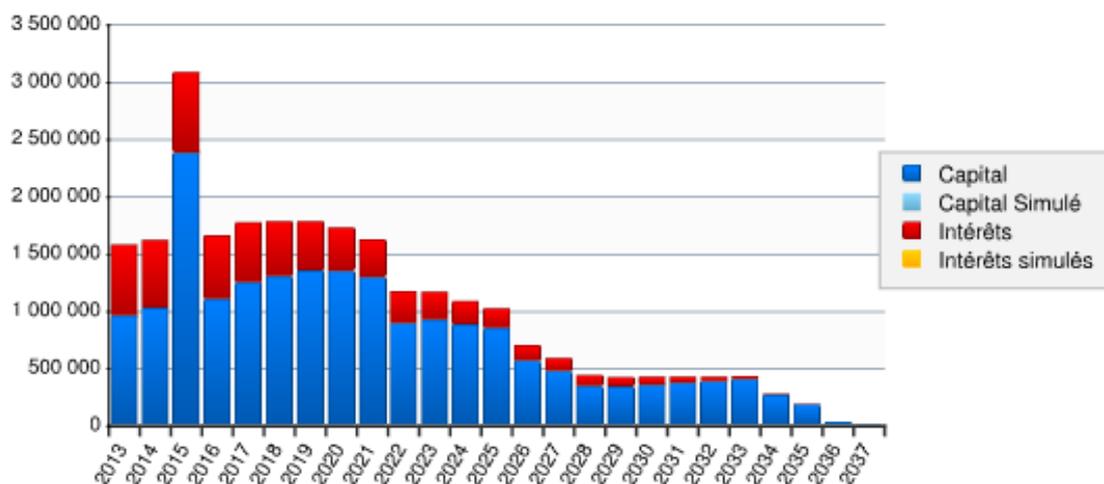


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2013	15 031 527.37 €	953 503.56 €	622 376.69 €	1 575 880.25 €	14 382 539.33 €
2014	14 382 539.33 €	1 023 065.84 €	591 577.44 €	1 614 643.28 €	14 029 492.49 €
2015	14 029 492.49 €	2 373 942.29 €	708 217.59 €	3 082 159.88 €	13 816 181.13 €
2016	13 816 181.13 €	1 100 257.96 €	557 223.08 €	1 657 481.04 €	13 224 866.40 €
2017	13 224 866.40 €	1 245 510.61 €	* 524 298.29 €	* 1 769 808.90 €	12 479 355.79 €
2018	12 479 355.79 €	1 297 678.95 €	* 478 964.20 €	* 1 776 643.15 €	11 181 676.84 €
2019	11 181 676.84 €	1 347 025.87 €	* 429 930.09 €	* 1 776 955.96 €	9 834 650.97 €
2020	9 834 650.97 €	1 342 836.21 €	* 380 159.34 €	* 1 722 995.55 €	8 491 814.76 €
2021	8 491 814.76 €	1 289 491.42 €	* 328 096.72 €	* 1 617 588.14 €	7 202 323.34 €
2022	7 202 323.34 €	885 594.62 €	* 281 924.42 €	* 1 167 519.04 €	6 316 728.72 €
2023	6 316 728.72 €	919 725.81 €	* 244 484.86 €	* 1 164 210.67 €	5 397 002.91 €
2024	5 397 002.91 €	875 667.22 €	* 206 903.94 €	* 1 082 571.16 €	4 521 335.69 €
2025	4 521 335.69 €	845 394.91 €	* 171 200.14 €	* 1 016 595.05 €	3 675 940.78 €
2026	3 675 940.78 €	558 876.58 €	* 136 671.02 €	* 695 547.60 €	3 117 064.20 €
2027	3 117 064.20 €	469 213.91 €	* 114 378.49 €	* 583 592.40 €	2 647 850.29 €
2028	2 647 850.29 €	339 479.66 €	* 96 600.66 €	* 436 080.32 €	2 308 370.63 €
2029	2 308 370.63 €	334 018.23 €	* 82 821.60 €	* 416 839.83 €	1 974 352.40 €
2030	1 974 352.40 €	349 258.93 €	* 69 440.21 €	* 418 699.14 €	1 625 093.47 €
2031	1 625 093.47 €	365 236.53 €	* 55 414.26 €	* 420 650.79 €	1 259 856.94 €
2032	1 259 856.94 €	381 987.42 €	* 40 812.84 €	* 422 800.26 €	877 869.52 €
2033	877 869.52 €	399 549.97 €	* 25 299.65 €	* 424 849.62 €	478 319.55 €
2034	478 319.55 €	262 162.35 €	* 11 247.36 €	* 273 409.71 €	216 157.20 €
2035	216 157.20 €	180 741.88 €	4 986.04 €	185 727.92 €	35 415.32 €
2036	35 415.32 €	28 283.42 €	340.30 €	28 623.72 €	7 131.90 €
2037	7 131.90 €	7 131.90 €	24.03 €	7 155.93 €	0.00 €
		19 175 636.05 €	* 6 163 393.26 €	* 25 339 029.31 €	

e) Les budgets annexes et l'état spécial Ste Suzanne

Les budgets annexes, au nombre de 4 et un Etat spécial, ont été mis en place pour des raisons d'ordre fiscal (assujettissement à la TVA) ou encore juridique.

1 / Budgets annexes avec TVA

Budgets annexes de la restauration scolaire et municipale

Les dépenses à caractère générale du budget de la restauration sont en baisse sur les 2 derniers exercices :

2015 - 011 charges générales 593 317 €

2016 – 011 charges générales 566 178 €

Malgré la baisse des effectifs dans les écoles, les recettes des ventes de repas sont en légère hausse autour de 1 050 000 €. A noter qu'en octobre 2016, la facturation des repas du CCAS a été transférée au service de la restauration municipale.

La subvention d'équilibre qui correspond à la prise en charge par le budget principal du déficit présenté par le budget annexe de la restauration était de 400 000 € en 2016, nous nous orientons vers un montant dans les mêmes proportions.

Nous poursuivons le renforcement de ce service qui sert pour un prix raisonnable un repas de qualité à l'ensemble des écoliers, ainsi qu'à certains publics particulièrement exposés socialement (des adultes handicapés, nos aînés...) et toujours accompagné d'une démarche qualité (poste diététicienne).

Pour information, un effort dans le renouvellement des équipements a été engagé fin 2016 ce qui entraîne un déficit de la section de d'investissement. Un financement bancaire sera nécessaire pour compenser ces dépenses obligatoires (respect des normes d'hygiène et de sécurité).

Budget annexe des fêtes

Pour le budget annexe des fêtes, en ce qui concerne les chapitres budgétaires importants, le montant des recettes est en nette baisse par rapport à 2015, tant au niveau du spectacle taurin (56 751€ contre 76 464€) que des autres spectacles et sponsoring (13 404€ contre 26 316€).

Le niveau des dépenses est resté stable d'une année sur l'autre.

La prise en charge du déficit des fêtes par le budget principal de la commune avait été estimée à 130 000 € au BP. A ce montant s'ajoute ainsi un déficit de – 31 797€.

Budget annexe transport

Le budget transport, conçu afin de respecter la législation sur les transports, avec l'intégration de l'ensemble des dépenses concernant les transports de personnes (scolaire et non scolaire) est marqué par la mise en place de la gratuité suite à la réforme du mode de financement lancé par le Conseil Départemental 64.

Pour information, les charges générales particulièrement des frais de transport collectif des écoles s'élèvent à 20 974 €.

Avec les subventions du Conseil Départemental 64 et de la CCLO (transport piscine), le budget est globalement équilibré et nécessite une subvention d'équilibre de 1 750 € de la part du budget principal.

Budget annexe location

Pour le budget location de bâtiment, celui-ci avait été mis en place lors de la construction de la Trésorerie d'Orthez et des travaux au CHS et s'autofinance avec les loyers versés.

Budget annexe camping

Pour ce budget mis en place lors de la reprise du Camping Municipal par la commune d'ORTHEZ, 2016 est la deuxième année de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement du camping s'élèvent à 31 812,28 € (dont 12 025,07€ frais de personnel), le camping municipal a généré 13 842,98 € de recettes en 2016 (18 194,90 € en 2015).

La subvention prévue au BP 2016 de 16 000 euros pour la prise en charge du déficit de fonctionnement équilibre pratiquement la partie fonctionnement avec un déficit prévisionnel de 1 200 €.

Les investissements nécessaires à l'ouverture réalisés en 2015 (groupe électrogène) ont coûté 15 215 € et se répercutent sur le résultat d'investissement déficitaire en 2016 (- 9 367€).

Le tableau ci-dessous présentent l'impact des budgets annexes sur les finances de la communes (subvention d'équilibre plus ou moins déficit ou excédent).

ANNEES	BUDGET FETES		BUDGET CAMPING		BUDGET RESTAURATION		COUT REEL
	SUBVENTION EQUILIBRE	RESULTAT FONCT	SUBVENTION EQUILIBRE	RESULTAT FONCT	SUBVENTION EQUILIBRE	RESULTAT FONCT	des BA
2008	200 000 €	- 283 €			540 000 €	7 755 €	747 472 €
2009	200 000 €	2 300 €			575 000 €	60 260 €	837 560 €
2010	220 000 €	2 819 €			600 000 €	73 988 €	896 806 €
2011	193 000 €	1 959 €			460 000 €	24 807 €	679 766 €
2012	218 000 €	3 512 €			462 500 €	24 033 €	708 045 €
2013	226 500 €	435 €			624 500 €	32 918 €	884 353 €
2014	189 059 €	1 €			284 755 €	39 994 €	513 809 €
2015	135 234 €	- 1 007 €	16 000 €	4 026 €	400 000 €	- 44 617 €	509 636 €
2016	130 000 €	- 31 797 €	16 000 €	- 1 161 €	400 000 €	38 874 €	551 916 €

2 / L'état spécial de Ste Suzanne

Le budget de la commune d'Orthez a versé en 2016 sur l'état spécial Ste Suzanne en recette de fonctionnement une dotation globale de 63 185 €.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les inscriptions dont les principales concernent les charges courantes pour 55 113 € en 2016. Il n'y a pas de frais de personnel.

Pour l'investissement, les inscriptions à hauteur de 11 712 € concernent essentiellement les travaux de reprise des concessions du cimetière de Ste Suzanne lancés en 2016.

Dans l'état actuel des discussions, les orientations budgétaires 2017 ne sont pas encore définies.

En conclusion :

Des dépenses maîtrisées, mais des recettes en forte baisse (-500K€) qui affectent notablement le solde de gestion en 2016, et la situation conjoncturelle amplifiera cette tendance en 2017.

Le poids du passé est très lourd, à la fois à court et long terme. En effet, un fort déficit reporté à fin 2015

(-795K€) engendrera un résultat global négatif sur 2016. Et la dette générée par les mandatures précédentes pèsera encore pour de nombreuses années : le montant du remboursement de la dette restera très élevé jusqu'en 2022 et élevé jusqu'en 2025.

Ces raisons ne sont toutefois pas suffisantes pour essayer de rechercher une augmentation des recettes par la voie de la fiscalité locale. Les raisons qui ont poussé la municipalité à prendre l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité lors des élections sont toujours présentes. Et même si le rattrapage mécanique opéré par ce gel des taux commence à porter ses fruits, cet effort ne doit pas être relâché.

Que reste-il comme voie pour établir un budget 2017 équilibré et dynamique ? :

- **Bien sûr continuer et amplifier les efforts de bonne gestion, tant au niveau des dépenses courantes que de la gestion du personnel.**
- **Egalement, tant que faire se peut, partager ces efforts avec tous nos partenaires.**
- **Mais aussi, engager une réflexion de fond afin de dégager de nouvelles options permettant des changements structurels.**

La rigueur à tout crin n'est pas envisageable pour la ville d'Orthez, qui a plus que jamais besoin d'une nouvelle dynamique, qui doit pouvoir être impulsée en partie par l'investissement public.

Le recours à l'emprunt, même si les marges de manœuvre, tant techniques que politiques sont étroites, devra être sollicité.

Il est proposé au Conseil municipal:

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017 sur la base du rapport présenté en séance
- d'adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **15 voix pour – 16 contre (MM. DARRIEUX, HANON, GROUSSET, CAUHAPE, PIOVESANA, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, LALANNE, SIDOLI, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, MARTIN, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, PRADA, LACLAU-PECHINE) et 1 abstention (M. LAFARGUE)**, n'adopte pas le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoints, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-16 – PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU FINANCEMENT DU DEMI-DIFFUSEUR DE LA VIRGINIE SUR L'AUTOROUTE A64 CONCEDEE A LA SOCIETE ASF/VINCI AUTOROUTES

Rapport présenté par Monsieur GAUDET :

Le 28 juillet dernier, le Président de la République a annoncé son souhait de voir mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, un nouveau plan d'investissement autoroutier.

Dans ce cadre, l'Etat, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez et la Commune d'Orthez se sont mis d'accord pour voir réalisé le demi-diffuseur de la Virginie au niveau de la section Orthez-Peyrehorade de l'autoroute A64, concédée à la société ASF/Vinci Autoroutes.

Le coût total de l'opération est estimé à hauteur de 11.3 millions d'euros hors taxes cofinancés à 50% par les ASF et 50% par les collectivités sur la base de la répartition suivante :

Conseil départemental	2 950 000 €
CCLO	1 800 000 €
Commune d'Orthez	900 000 €

Les collectivités s'engagent à signer avant le 1^{er} juillet 2017 une convention de financement avec la société concessionnaire ASF/Vinci Autoroutes venant à préciser les modalités de versement à cette société des participations financières dont l'échéancier prévisionnel de versement s'établit comme suit :

- 4.5% en 2019
- 4.5% en 2020
- 10% en 2021
- 73% en 2022
- 8% en 2023

L'Etat s'engage à assurer sa part de financement via la conclusion en 2017 d'un avenant à la convention de concession qui lie l'Etat et la société ASF/Vinci Autoroutes au titre du plan d'investissement autoroutier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide :

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer le protocole d'accord relatif au financement du demi-diffuseur de la Virginie sur l'autoroute A64 concédée à la société ASF/Vinci autoroutes,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention de financement avec la société concessionnaire ASF/Vinci autoroutes précisant les modalités de versement à cette société des participations financières de la commune d'Orthez telles que précisées ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoints, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-17 – DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU FSIL 2017

-

Rapport présenté par Monsieur GAUDET :

Un nouveau fonds de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements est créé pour 2017. La dotation de soutien à l'investissement local proprement dite est prévue à l'article 141 de la loi de finances pour 2017.

Il est reconduit et doté de 816 M€ en autorisations d'engagements (AE) et de 357 M€ en crédits de paiements (CP). Cette dotation est composée de deux enveloppes, dont la première d'un montant de 600 millions d'euros est consacrée au financement des grandes priorités d'investissement. Elle est appelée à financer plus particulièrement :

- les opérations d'investissement des communes et des groupements de communes à fiscalité propre s'inscrivant dans plusieurs domaines prioritaires pour le gouvernement. Cette deuxième partie de la première enveloppe reprend pour l'essentiel les thématiques prioritaires de l'année précédente. Les Préfets de Région sont chargés d'attribuer les subventions en application de la charte de la déconcentration, en y associant étroitement bien entendu les Préfets de département, tant en amont dans la déclinaison régionale des priorités que dans la gestion des dossiers, afin de gagner encore en réactivité.

Suite à l'adoption le 2 novembre 2015 de son agenda d'accessibilité, la commune a décidé de prioriser sur les trois premières années les travaux d'accessibilité et de sécurité dans les écoles.

En 2017, la commune a décidé de déposer un dossier de demande de subvention FSIL pour le projet de rénovation partielle, sécurité, accessibilité de l'école de la Chaussée de Dax pour un montant total de travaux estimé à 305.320 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide de :

- solliciter une dotation de soutien à l'investissement local (FSIL 2017) à hauteur de 30% des travaux hors taxes, soit pour les travaux à l'école de la Chaussée de Dax, une aide à hauteur de 91.596 €,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-18 – FETES 2017 - TARIFS JOURNEE TAURINE DU 23 JUILLET 2017

Rapport présenté par Monsieur GAUDET :

Considérant que, conformément à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre des spectacles taurins et populaires organisés par la Ville d'Orthez, il convient de fixer pour l'année 2017 les tarifs et les conditions de vente des billets.

NOVILLADA PIQUÉE DU DIMANCHE 23 JUILLET 2017	Montant HT	Montant TTC
Tarif pré-ventes (jusqu'au vendredi 21 juillet 2017– 23h59)		
Entrée Générale	16,67 €	20,00 €
Si un billet de corrida est également acheté	13,33 €	16,00 €
Tarif à partir du samedi 22 juillet 2017		
Entrée Générale	16,67 €	20,00 €
Gratuit pour les moins de 18 ans		
CORRIDA DU DIMANCHE 23 JUILLET 2017		
1. Barrera – Couverte	62,50 €	75,00 €
2. Barrera – Ombre	58,33 €	70,00 €
3. Barrera – Ombre et Soleil	50,00 €	60,00 €
4. Barrera – Soleil	44,17€	53,00 €
5. Contre - Barrera – Couverte	58,33 €	70,00 €
6. Contre - Barrera – Ombre	54,17 €	65,00 €
7. Contre - Barrera – Ombre et Soleil	48,33 €	58,00 €
8. Contre - Barrera – Soleil	41,67 €	50,00 €
9. Delantera – Couverte	54,17 €	65,00 €

10. Delantera – Ombre	50,00 €	60,00 €
11. Delantera – Ombre et Soleil	45,83 €	55,00 €
12. Delantera – Soleil	37,50 €	45,00 €
13. Tendido 1 et 2 – Couverte	52,50 €	63,00 €
14. Tendido 1 et 2 – Ombre	46,67 €	56,00 €
15. Tendido 1 et 2 – Ombre et Soleil	41,67 €	50,00 €
16. Tendido 1 et 2 – Soleil	35,00 €	42,00 €
17. Tendido 3 et 4 – Couverte	50,00 €	60,00 €
18. Tendido 3 et 4 – Ombre	42,50 €	51,00 €
19. Tendido 3 et 4 – Ombre et Soleil	37,50 €	45,00 €
20. Tendido 3 et 4 – Soleil	25,00 €	30,00 €
21. Tendido 5 – Couverte	48,33 €	58,00 €
22. Tendido 5 – Ombre	40,83 €	49,00 €
23. Tendido 5 – Ombre et Soleil	33,33 €	40,00 €
24. Tendido 5 – Soleil	23,33 €	28,00 €
25. Tendido 6 – Couverte	45,83 €	55,00 €
26. Tendido 6 – Ombre	37,50 €	45,00 €
27. Tendido 6 – Ombre et Soleil	31,67 €	38,00 €
28. Tendido 6 – Soleil	20,83 €	25,00 €
29. Tendido 7 – Couverte	44,17 €	53,00 €
30. Tendido 8 - 9 -10 – Couverte	41,67 €	50,00 €
PACK JOURNEE TAURINE (comprend la Novillada + corrida place ombre)	108,33 €	130,00 €
BILLET DÉCOUVERTE pour les jeunes de moins de 20 ans (limité à 25 places)	12,50 €	15,00 €
DROIT DE LOCATION 1 € par BILLET pour toute vente effectuée par internet	SANS OBJET	1,00 €
TARIFS DIVERS – Objets Promotionnels de la Féria		
Affiche des Fêtes	4,17 €	5,00 €
Affiche de la Corrida	4,17 €	5,00 €
Foulard	4,17 €	5,00 €

Offre spéciale – Agents de la Ville

Chaque agent pourra bénéficier :

- d'une place gratuite de corrida + une réduction de 25 % pour l'achat d'une deuxième place
- d'un tarif spécial pour une place de Novillada à 13 € l'unité TTC, soit 10,83 € HT (retrait uniquement les samedis 1er et 8 juillet de 10h à 12h).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par **30 voix pour – 2 abstentions (MM. GAUDET, TERRASSE)**, approuve ces tarifs.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-13 – FERMETURE DE L'ECOLE PRIMAIRE DES SOARNS – DEMANDE DE FUSION DE L'ECOLE PRIMAIRE DE DEPART ET L'ECOLE PRIMAIRE DES SOARNS

Rapport présenté par Madame LEYGUES :

La commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

Elle décide également de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public ainsi que des classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'Etat (article L. 212-1 du code de l'éducation, article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales). De même, et par parallélisme, la modification de leur capacité d'accueil en nombre de classes, la désaffectation d'une école, le changement d'implantation d'une classe ou d'une école, dépendent de la commune.

La fusion de deux écoles correspond à leur réunion en une structure unique ; peuvent être fusionnées des écoles élémentaires ou des écoles maternelles ou encore une école maternelle et une école élémentaire. Dans la mesure où la réunion de deux écoles implique la suppression d'un emploi de directeur, une telle décision ne peut être prise qu'en étroite concertation entre l'Inspecteur d'Académie, le Directeur des services Départementaux de l'Education Nationale et la ville (circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003, B.O n°28 du 10 juillet 2003).

Suite à une mesure motivée par la baisse importante et récurrente des effectifs impliquant le passage de trois classes à deux classes sur l'école des Soarns, qui aurait pour conséquence la composition de classes de multi-niveaux, il est proposé la fermeture de l'école primaire des Soarns.

Afin de rationaliser le tissu scolaire de la commune, l'école primaire de Départ, subissant elle aussi une perte d'effectifs constante, pourrait accueillir les élèves de l'école des Soarns répondant ainsi :

- à une logique pédagogique : l'enseignement dans des classes à simple niveau ou au maximum 2 niveaux,
- à deux exigences :
 - enrayer la perte d'effectifs sur l'école de Départ,
 - offrir les meilleures conditions de fonctionnement et d'accueil des enfants (grâce aux travaux d'accessibilité et de sécurité incendie notamment)

Les écoles et les différents représentants (enseignants, parents élus, etc.) ont été informés lors d'une réunion le mardi 14 février 2017.

La ville souhaite mettre en application ce changement à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

Il est proposé au conseil municipal de :

- décider de la fermeture de l'école primaire des Soarns,
- approuver la demande de fusion, auprès du Directeur Administratif des Services de l'Education Nationale (DASEN), des écoles primaires de Départ et des Soarns centralisées dans les locaux de l'école de Départ,
- désigner Madame DOMBLIDES comme représentant de la mairie au conseil d'école.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, par 14 voix pour – 16 contre (MM. DARRIEUX, HANON, GROUSSET, CAUHAPE, PIOVESANA, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, LALANNE, SIDOLI, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, MARTIN, Mmes MARQUEHOSSE, PRADA, LAUGA, LACLAU-PECHINE) – 2 abstentions (M. LAFARGUE, Mme MUSEL) n'adopte pas la délibération.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoints, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

ABSENTE : Mme BROIGNIEZ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-19 – CONVENTION D'APPUI RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

-

Rapport présenté par Madame LEYGUES :

Une évaluation des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) doit être conduite par les collectivités territoriales et transmise à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) avant le 31 mars.

Une convention d'appui harmonisée et élaborée en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sera jointe au PEDT lui-même.

La présente convention porte sur les modalités de mise en œuvre du Projet Educatif Territorial dans le cadre de l'organisation des activités lors du temps périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires : organisation, liste des activités périscolaires, conditions de pratique des activités physiques et sportives, lieux de déroulement des activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **13 voix pour – 18 abstentions (MM. DARRIEUX, HANON, GROUSSET, CAUHAPE, PIOVESANA, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, LALANNE, SIDOLI, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, MARTIN, LAFARGUE, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, PRADA, LACLAU-PECHINE, MUSEL)**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante au PEDT entre la ville d'Orthez et ses partenaires. Celle-ci sera annexée à la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-20 – TICKETS LOISIRS 2017 : SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES

-

Rapport présenté par Madame LEYGUES :

La Ville d'Orthez participe activement à l'élaboration d'une réelle politique de l'enfance qui valorise le temps libre par le biais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Pour garantir l'efficacité de cette politique et la faire évoluer en fonction des demandes des enfants et des familles, la Ville d'Orthez maintient l'action « Ticket Loisirs », soit un passeport vers les loisirs en direction des enfants et des jeunes les plus défavorisés.

Cette action permet à 160 enfants et jeunes, de l'école maternelle au lycée, issus de familles en situation économique difficile, d'accéder à des activités attractives de loisirs pour faciliter leur insertion.

Les partenaires de cette opération sont les suivants :

L'Amicale Laïque, le Boxing Club Orthez, le Centre Socioculturel, l'Élan Béarnais Football, le Judo Club Orthézien, la Flèche Orthézienne, Orthez Arts Martiaux, Orthez Club Badminton, Orthez Handball Club, Orthez Nautique Kayak, le Tennis Club Orthézien, l'Union Cycliste Orthézienne, l'U.S.O. Basket, l'Union Sportive Orthézienne (section Rugby) et éventuellement la CCLO (le lac de Biron).

Pour l'année civile 2017, sont concernés par cette action les jeunes de 3 à 18 ans orientés par les assistances sociales de la Maison de la Solidarité Départementale et par la Conseillère en Économie Sociale et Familiale du Centre Socioculturel.

Le critère financier retenu est défini par la CAF : toute famille habitant sur Orthez dont le quotient familial est inférieur ou égal à 670 € (référence de janvier 2017, quotient réévalué chaque année) peut bénéficier de cette aide aux loisirs.

Les carnets, d'un montant global de 46.70 € à utiliser uniquement dans les structures précitées, seront retirés par les familles au Service Éducation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions (exemple joint) entre la Ville et les partenaires.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRETARE DE SEANCE : Mme LAFOURCADE.

17-21 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AVEC "L'ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE DU PAYS DES GAVES "

-

Rapport présenté par Madame LEYGUES :

La ville d'Orthez met à disposition de l'Association de Prévention Spécialisée du Pays des Gaves (APSPG) un local communal au Théâtre Francis Planté, afin qu'elle renforce son action et sa présence sur Orthez (cf. convention de mise à disposition ci-jointe).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local communal au profit de l'Association de Prévention Spécialisée du Pays des Gaves.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoints, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-22 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "ET HOPE !"

-

Rapport présenté par Madame DOMBLIDES :

Le Président de l'Association « ET HOPE ! » a sollicité le soutien de la ville d'Orthez afin de l'aider à financer un défi sportif et humain "La Traversée de l'Espoir" qui se déroulera du 14 mai au 6 novembre 2017.

Plus précisément, il s'agira pour Monsieur AMALFITANO, Président de l'Association "ET HOPE !", de traverser le Canada d'Est en Ouest (de Saint-John à Vancouver), sur une seule jambe, soit 7 600 kilomètres à parcourir en 177 jours non-stop (6 mois de course). Une tumeur osseuse, détectée à l'âge de 17 ans, n'a pas permis à Monsieur AMALFITANO de conserver sa jambe droite.

Le budget prévisionnel de "La Traversée de l'Espoir" est chiffré à 32.500 euros. Plusieurs collectivités soutiennent déjà ce nouveau projet, qui apporte à notre territoire un rayonnement d'importance de part son positionnement médiatique (cf. budget prévisionnel ci-joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, autorise Monsieur le Maire à :

- attribuer à l'Association « ET HOPE ! », une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au titre de "La Traversée de l'Espoir",
- signer le contrat de relations publiques et toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes décisions.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-23 – REVERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A L'OPERATION ORTHEZ SPORT PETITES VACANCES 2015-2016

-

Rapport présenté par Madame DOMBLIDES :

La ville d'Orthez a organisé des activités sportives durant les vacances scolaires de la Toussaint 2015, d'hiver 2016 et du printemps 2016 à destination des enfants et des jeunes, dans le cadre de l'opération Orthez Sport Petites Vacances.

Plusieurs associations apportent leur aide à cette opération sous forme d'encadrement des activités.

Une aide financière est attribuée à chaque association participante conformément à la délibération 15-10 du 16 Février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, valide l'aide financière reversée à chaque association pour un montant total de 2.231 €.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

**17-24 – VENTE D'UN LOCAL COMMUNAL - MAIRIE ANNEXE/ANCIENNE PERCEPTION A LA CCLO –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

-

Rapport présenté par Monsieur MELIANDE :

La Ville d'Orthez est propriétaire d'un immeuble de bureaux situé 1 rue des Jacobins (ancienne perception). Les services de la Mairie qui occupent actuellement ce bâtiment vont intégrer pour partie les locaux de l'ancienne mission locale et pour autre partie l'hôtel de ville suite à la réhabilitation de l'ancien tribunal.

Le bâtiment proposé à la vente est situé sur la parcelle cadastrée section AD 374, tel que présenté sur le plan ci-annexé, et doit faire l'objet d'un détachement par un géomètre. Il est composé d'un rez-de-chaussée, d'un étage et de combles non aménagés, pour une surface d'environ 227 m².

Suite au transfert de la compétence tourisme le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Lacq-Orthez a sollicité la commune afin de trouver un lieu pour l'Office du Tourisme Intercommunal du Cœur de Béarn dont l'ouverture est prévue en 2018. Les locaux de la Mairie annexes précités devant être libérés d'ici l'été 2017, ils ont été proposés à la CCLO.

Selon l'avis du service du Domaine du 8 février 2017, la valeur vénale du bien a été estimée à 54 000 €.

Il est à noter que l'avis rendu par France Domaines est un avis simple et que la commune, en vertu du principe de libre administration, peut procéder à une cession en retenant un prix différent de la valeur déterminée par le service des domaines, en motivant la délibération notamment sur le prix.

La cession à l'euro symbolique tient donc compte de la vétusté et l'état du bâtiment et des travaux à réaliser par le futur acquéreur, à savoir la mise en accessibilité du rez-de-chaussée pour l'espace d'accueil, la rénovation globale des lieux et la réfection des façades, travaux estimés à 278.000 € par la CCLO.

Vu l'avis de France Domaines du 8 Février 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à la Communauté de Communes Lacq-Orthez le bâtiment susvisé dans la présente délibération d'une superficie approximative de 227 mètres carrés, à un euro (hors frais de notaire),

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- de préciser que tous les frais relatifs à l'opération (acte, arpentage...) seront à la charge de l'acquéreur.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-25 – DEGREVEMENT : FACTURE CONSOMMATION D'EAU

-

Rapport présenté par Monsieur GAUDET :

Vu la demande de dégrèvement concernant une facture d'eau potable,

Vu l'importance des fuites constatées par les services de la Régie des Eaux,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 34-1 fixant les modalités de calcul des dégrèvements sur les consommations d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil Municipal après avis du Conseil d'Exploitation,

Suite à la demande d'un abonné sur sa facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder le dégrèvement suivant d'un montant total de **422,80 € TTC** qui se résume comme suit :

N° ROLE	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC DEGREVE	
			Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
16-28	Fuite	0016002800083L	422,80 €	-
		TOTAUX	422,80 €	0,00 €
			422,80 €	

Après avis favorable unanime du Conseil d'Exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 16 Février 2017 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide d'accorder ce dégrèvement.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mmes GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION), DESTOUESSE (pouvoir à Monsieur le Maire).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17-26 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 - REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur GAUDET :

Vu les articles L.2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et 5622-3 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présentée à l'organe délibérant. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

Les résultats 2016 pour les budgets de l'eau potable et de l'assainissement sont portés à titre indicatif dans les tableaux, sachant que les dernières écritures pour la clôture sont en cours de régularisation pour être en conformité avec les comptes du Trésor Public.

Une analyse globale des comptes permet de cerner les forces et les faiblesses des services d'eau potable et d'assainissement mais aussi d'évaluer les marges de manœuvre disponibles pour les exercices suivants.

1. Le service de l'eau potable

1.1 Les dépenses d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016
011. Charges à caractère général	349 907,78	377 512,63	354 946,25	388 287,36
012. Charges de personnel	479 862,56	533 515,92	482 979,82	472 189,36
014, Atténuation de produits	152 363,00	175 571,00	163 265,00	192 000,00
65, Autres charges de gestion courante	30 625,16	9 311,57	5 238,30	12 055,69
Dépenses de gestion courante	1 012 758,50	1 095 911,12	1 006 429,37	1 064 532,41
66. Charges financières	5 553,06	5 131,51	4 718,59	4269,45
67. Charges exceptionnelles	20 196,76	6 889,86	4 453,58	3137,28
Total dépenses réelles d'exploitation	1 038 508,32	1 107 932,49	1 015 601,54	1 071 939,14

Nous constatons une hausse de 5 % des dépenses d'exploitation par rapport à 2015. Le montant total est proche de la valeur moyenne sur les 4 dernières années.

Cette hausse par rapport à 2015 s'explique principalement par les augmentations des postes suivants au chapitre 011 (charges à caractère général) :

- **téléphonie** : suite à la mise en place de la télésurveillance, de nouvelles lignes ont été mises en service pour un surcoût de 5 000 € HT ;
- **loyer** : le montant (14 280 € HT) affecté à la location des locaux à la mairie a été acté par délibération ;
- **formation** : le budget consacré aux formations a augmenté en 2016 (6 500 € HT) ;
- **travaux en régie** : l'activité de travaux étant plus soutenue, les dépenses de matériel ont augmenté en conséquence.

Les effectifs du service eau potable n'ayant pas évolué au cours de l'année, les charges de personnel (chapitre 012, - 2 %) restent stables.

Les « autres charges de gestion courante » ou produits irrécouvrables et admissions en non-valeur qui représentent une perte directe de recettes pour la régie, sont en nette augmentation par rapport à 2015

(+ 130 %). Elles concernent des débiteurs qui n'honorent pas leurs factures d'eau malgré les actions de poursuite effectuées par les services du TRESOR PUBLIC ou l'application d'un jugement du tribunal dans le cadre des mesures sur le surendettement.

Les atténuations de produits liées au reversement de la redevance « Pollution domestique » à l'Agence de Bassin Adour Garonne sont en hausse en 2016 en raison de l'augmentation des volumes vendus en 2015. De plus, l'Agence de l'eau a procédé à un rectificatif des déclarations des années 2011 à 2015 à la défaveur du service eau potable, qui aura un impact financier en 2016 et en 2017.

1.2 Les recettes d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016
013. Atténuation de charges	3 180,30	3 244,19	2 685,25	5 431,35
70111. Vente d'eau	759 234,89	771 473,35	818 827,62	743 806,26
70123 Redevance Prélèvement de la ressource	28 625,62	28 468,85	29 993,85	27 175,43
701241, Redevance Pollution domestique	168 524,18	171 151,60	183 211,14	166 771,23
704. Travaux	52 990,13	50 294,71	29 519,72	30 572,35
7064. Location de compteurs	189 213,60	197 149,94	205 798,55	192 717,81
7068 Autres prestations de service	5 705,00	6 298,50	17 423,15	10 973,00
7084. Mise à disposition de personnel facturé	17 662,06	28 543,14	27 597,14	39 733,88
74. Subvention d'exploitation				
75. Autres produits de gestion courante	0,50			
Recettes de gestion courante	1 225 136,28	1 256 624,28	1 315 056,42	1 217 181,31
77. Produits exceptionnels	417,38	150,92	291,73	4379,32
Total Recettes réelles d'exploitation	1 225 553,66	1 256 775,20	1 315 348,15	1 221 560,63

Les recettes d'exploitation en 2016 ont baissé de 6 % par rapport à l'année 2015, qui était marquée par des ventes d'eau élevées. Cependant, le montant des recettes 2016 se situe dans la moyenne des 5 dernières années (1 260 000 €).

Tarif € HT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prix unitaire m3 Eau potable	1.21	1.23	1.25	1.28	1.28	1.28	1.28

Abonnement							
< 30 mm	36	37	38	39	39	39	39
> 30 et < 80 mm	72	73	74	75	75	75	75
> 80 mm	108	110	112	114	114	114	114

Un maintien du prix de l'eau, pour la 4^{ème} année consécutive, a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date 10 décembre 2016, **pour l'année 2017.**

1.3 Epargne nette

	EAU POTABLE		
	2014	2015	2016
Recettes de gestion courante (Rf)	1 256 624,28	1 315 056,42	1 217 181,31
- Dépenses de gestion courante (Df)	- 1 095 911,12	- 1 006 429,37	- 1 064 532,41
= Résultat brut d'exploitation (Rf-Df)	160 713,16	308 627,05	152 648,90
- Intérêts (I)	- 5 131,51	- 4 718,59	- 4 269,45
+ Solde exceptionnel (Se = Re-De)	- 6 738,94	- 4 161,85	1 242,04
= Epargne brute (Rbrut-I+Se)	148 842,71	299 746,61	149 621,49
- Remboursement Capital (Rc)	- 8 541,00	- 8 964,50	- 9 409,12
= Epargne nette (Ebrute-Rc)	140 301,71	290 782,11	140 212,37

Dépenses d'équipement en investissement	41 772,00	9 781,84	129 697,91
Recettes d'équipement en investissement	0,00	0,00	18 462,93
Travaux réalisés en Régie	108 823,00	76 949,58	106 837,14

Par rapport à 2015, nous constatons une baisse de l'épargne nette en raison des ventes d'eau moins élevées. Toutefois, elle est comparable à 2014 et permet de disposer d'une bonne capacité d'autofinancement.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2016 (129 697 € HT) concernent l'intervention d'entreprises extérieures pour des prestations spécifiques ou l'acquisition de matériel comme notamment :

- la poursuite de l'étude de Schéma directeur de l'eau potable (financée à 80%),
- la mise en place de la télésurveillance et de la supervision des ouvrages d'eau potable (32 869 € HT),
- l'achat d'un véhicule utilitaire électrique pour le service exploitation (20 000 € HT).

Le remplacement de 400 mètres de conduites d'eau potable situées dans les rues concernées par le projet d'aménagement « cœur de ville » a débuté en janvier 2017 et se poursuivra au cours de l'année. La marché a été attribué au groupement d'entreprise Deumier TP / Néo Réseaux / Eiffage Route en septembre 2016 pour un montant de 191 958 € HT.

Les travaux réalisés en régie (moyens propres en personnel et achat de fournitures ou matériels) s'élèvent à 106 837 € HT pour 2016 et concernent notamment :

- la sectorisation du réseau d'eau potable par la mise en place de 10 dispositifs de comptage et le paramétrage de la récupération des données enregistrées dans le système de télésurveillance (66 182 € HT, financés à 50% par l'Agence de l'eau)
- l'extension du réseau d'eau potable chemin Auboué (5 486 € HT),
- la suppression de 28 branchements plomb (18 717 € HT),
- la sécurisation des stations et réservoirs d'eau potable (16 450 € HT).

1.4 Résultat de clôture

Le résultat de clôture est présenté dans le tableau ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET EAU - ANNEE 2016 (résultats provisoires au 8/02/2017)

DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
----------	----------	-------------------

Réalisations de l'exercice 2016	<i>Section d'exploitation</i>	1 183 828,96	1 328 966,79	145 137,83
	<i>Section d'investissement</i>	246 513,19	180 014,28	-66 498,91
Reports de l'exercice 2015	<i>Report en section d'exploitation (002)</i>		795 058,29	
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>		28 146,37	
Résultat de clôture 2016	<i>Section d'exploitation (R002)</i>	1 183 828,96	2 124 025,08	940 196,12
	<i>Section d'investissement (D001)</i>	246 513,19	208 160,65	-38 352,54
Restes à réaliser à reporter en 2017	<i>Section d'investissement</i>	300 651,04	49 985,72	
Résultat cumulé	<i>Section d'exploitation</i>	1 183 828,96	2 124 025,08	940 196,12
	<i>Section d'investissement</i>	547 164,23	258 146,37	-289 017,86
	TOTAL CUMULE	1 730 993,19	2 382 171,45	651 178,26

Le résultat de clôture prévisionnel 2016 pour la section d'exploitation reste largement positif comme en 2015.

Le résultat de la section d'investissement est négatif, néanmoins l'intégration des reports des exercices précédents permet d'avoir un résultat de clôture global positif.

1.5. Synthèse de la dette au 01/01/2017

Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Dont Capital
83 712,48 €	4,96%	6 ans et 11 mois	3 ans et 9 mois	13 774,04 €	4 364,92 €	9 409,12 €

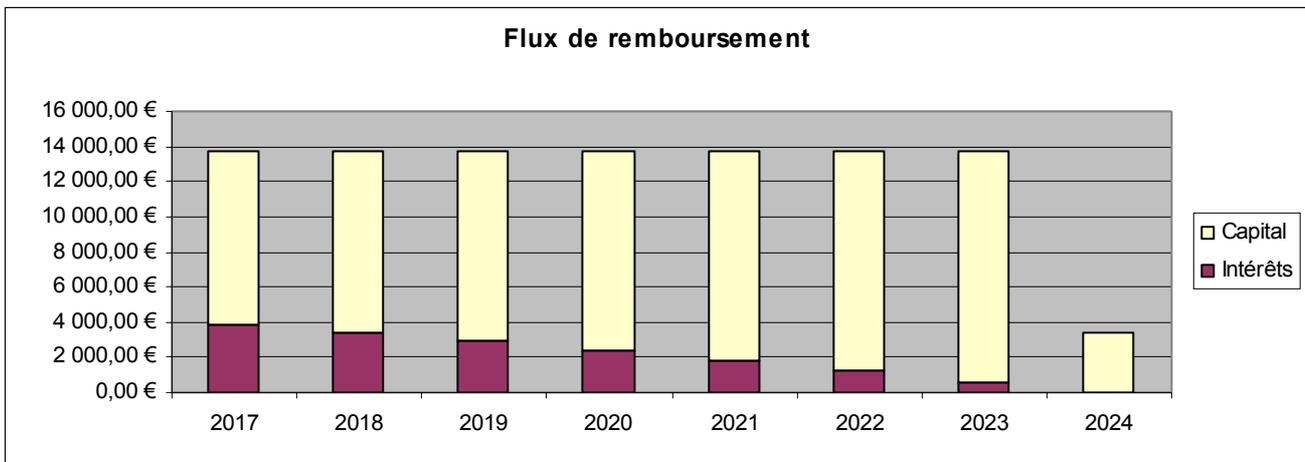
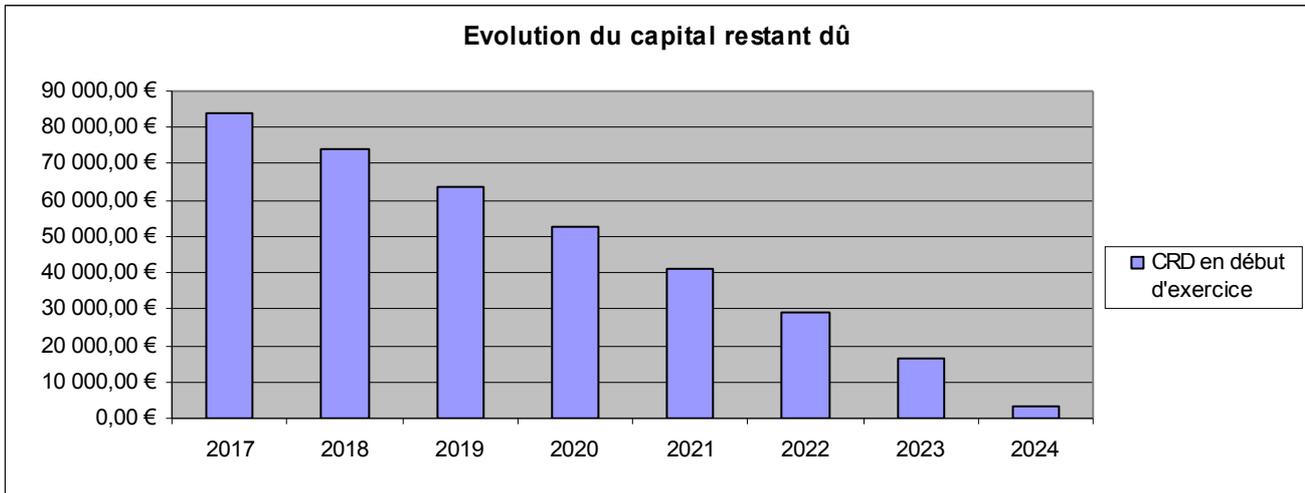
- Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	83 712,48 €	100,00%	4,96%
Variable	0,00 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	83 712,48 €	100,00%	4,96%

- Dette selon la charte de bonne conduite :

Risques (notation)	% dette concerné
A1 (faible)	100,00%

- Profil d'extinction de la dette :



1.6. Les orientations concernant l'eau potable en 2017

Le service eau potable poursuivra la réalisation de l'étude générale « Diagnostic et Schéma Directeur d'eau potable » d'un montant de 149 795 € HT (financée à 80%),

Le service va amorcer une réflexion sur la mise en place de la télérelève par la réalisation d'une étude technique et financière (5 000 € HT).

Une consultation sera lancée pour le remplacement du logiciel de facturation. Le montant prévisionnel du déploiement, investissement et formations comprises, sera de 30 000 € HT. Il devra permettre de développer de nouveaux moyens de paiement, tels que la mensualisation par exemple.

En parallèle de la réalisation du schéma directeur, une réflexion sur le développement du système d'information géographique va débuter. Une enveloppe budgétaire pourrait y être consacrée (environ 10 000 € HT), incluant la gratification d'un stagiaire (2 500 €) et le recours à des prestataires pour préparer l'intégration des données (7 500 € HT).

Le chantier du cœur de ville se poursuivra en 2017 avec, en supplément du marché en cours, les dépenses suivantes à prévoir :

- réalisation des tranches optionnelles de la Poustelle : 13 417,37 € HT et de Marcadieu : 26 404,71 € HT soit un total de 39 822,08 € HT ;
- avenant au marché pour le remplacement de 30 mètres de canalisation peu profonde devant la Moutète : 12 000 € HT ;
- marché de surveillance archéologique des travaux : environ 20 000 € HT (part eau potable) sur un total estimé à 42 000 € HT.

Un véhicule léger d'exploitation sera à remplacer, poursuivant ainsi le renouvellement progressif du parc de véhicules (30 000 € HT).

Le service eau potable prévoit de poursuivre en 2017 sa politique de travaux pour améliorer la qualité du réseau et des ouvrages, avec notamment :

- la poursuite de la suppression des branchements en plomb,
- la rénovation des stations et réservoirs d'eau potable,
- la mise en place d'un analyseur de chlore de secours à la station de Baure (5 000 € HT),
- le remplacement de l'analyseur de chlore du réservoir du Méricain en prévision du changement de traitement des Echourdes (5 000 € HT),
- la mise en place d'équipements de télésurveillance dans les réservoirs de Lafaurie et du Méricain (5 000 € HT).
- la réhabilitation du matériel de télédétection et de recherche de fuites (7 000 € HT).

Les rues concernées par des travaux de renouvellement de canalisations, prévues en 2017, sont :

- la pose du réseau avenue François Mitterrand (route de Mont-de-Marsan, 370 mètres pour 20 000 € HT) pour restructuration du réseau,
- la rue Lapeyrère (15 000 € HT), couplée à des travaux de réfection de voirie et d'assainissement,
- le chemin Eslayas, environ 400 mètres de réseau à remplacer (20 000 € HT).

Le service eau potable pourra également être amené à déplacer ou renforcer certaines conduites compte tenu des projets d'aménagement ou de voirie de la Communauté de Communes de Lacq Orthez ou du Conseil Départemental dont les plannings de travaux doivent être arrêtés prochainement.

2. Le service de l'assainissement

2.1. Les dépenses d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016
011. Charges à caractère général	318 176,86	292 549,58	316 797,52	279 967,09	336 991,87
012. Charges de personnel	331 321,83	331 506,36	338 246,19	348 850,36	352 824,86
014 Atténuations de produits	77 223,00	76 189,00	97 774,00	115 112,00	131 000,00
65, Autres charges de gestion courante	13 417,81	15 647,05	6 290,58	3 486,12	6 636,65
Total dépenses de gestion courante	740 139,50	715 891,99	759 108,29	747 415,57	827 453,38
66. Charges financières	63 799,19	63 779,77	58 519,66	56 726,80	54 789,95
67. Charges exceptionnelles	7 554,39	27 840,44	2 205,90	5 324,18	5 333,55
Total dépenses réelles d'exploitation	811 493,08	807 512,20	819 833,85	809 466,55	887 576,88

Nous constatons une hausse de 9 % des dépenses d'exploitation par rapport à 2015 et par rapport à la moyenne des dernières années.

Cette hausse par rapport s'explique principalement par les augmentations des postes suivants au chapitre 011 (charges à caractère général) :

- **téléphonie** : suite à la mise en place de la télésurveillance, de nouvelles lignes ont été mises en service pour un surcoût de 2 000 € TTC ;
- **loyer** : le montant (11 400 € TTC) affecté à la location des locaux à la mairie a été acté par délibération ;
- **formation** : le budget consacré aux formations a augmenté en 2016 (5 000 € TTC) ;
- **travaux en régie** : l'activité de travaux étant plus soutenue, les dépenses de matériel ont augmenté en conséquence ;
- **entretien et maintenance** : une révision complète de la centrifugeuse de la station d'épuration a coûté 7 100 € TTC ;
- **achat d'eau** : en raison de la panne du circuit d'eau industrielle, un apport conséquent d'eau potable a dû être fait (+ 5 000 € TTC) ;
- **énergie** : les dépenses en électricité ont augmenté (+ 5 000 € TTC).

Les charges de personnel (+ 1 %) restent stables, les effectifs n'ayant pas varié en cours d'année.

L'augmentation des atténuations de produits (+ 14 %) qui concernent la redevance « Modernisation des réseaux de collecte » reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne s'explique par la hausse des

volumes vendus en 2015 qui se répercute l'année suivante. De plus, l'Agence de l'eau a procédé à un rectificatif des déclarations des années 2011 à 2015 à la défaveur du service Assainissement, qui aura un impact financier en 2016 et en 2017.

2.2 Les recettes d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016
013. Atténuation de charges	1544,00	2 831,96	26 481,78	10 102,43	2 977,02
704 Travaux	53 951,18	39 661,80	8 055,99	8 259,00	12 008,97
70611.Redevance d'assainissement collectif	614 812,84	597 155,61	608 453,11	662 881,35	694 591,98
706121. Redevance Modernisation des réseaux de collecte	100 810,44	101 496,05	103 831,87	108 879,01	127 397,05
70613 Participation pour assainissement collectif				14 700,00	10 200,00
7068. Prestation de services	29 615,15	43 677,41	57 675,35	49 347,27	50 486,46
7084. Mises à disposition de personnel facturé	28 869,63	29 781,37	41 199,72	39 695,65	32 916,02
74. Subvention d'exploitation	2778,5	31 316,88	21 753,00	25 189,00	10 478,00
75. Autres produits de gestion courante					
Total recettes de gestion courante	832 381,74	845 921,08	867 450,82	919 053,71	941 055,50
77. Produits exceptionnels	99,63	1 015,01	1 327,29	159,4	776,82
Total Recettes réelles d'exploitation	832 481,37	846 936,09	868 778,11	919 213,11	941 832,32

Les recettes ont augmenté en 2016 (+ 3 %) et sont essentiellement liées à l'augmentation des redevances d'assainissement et de l'abonnement payés par les abonnés. Cependant, la hausse est moins élevée qu'attendue car les ventes d'eau en 2016 ont été inférieures à 2015.

Les travaux liés aux nouveaux branchements sont en augmentation mais restent à un bas niveau en raison de la diminution des permis de construire.

Suite à l'instauration de la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif) en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012 dans les demandes d'urbanisme, les premières recettes ont été collectées en 2015. **Les recettes perçues en 2016 sont légèrement inférieures à 2015.** Ces recettes sont, en grande partie, liées aux nouvelles constructions.

Tarif € TTC	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prix unitaire m3 Assainissement	1.24	1.26	1.28	1.31	1.33	1.40	1.43
Abonnement annuel	-	-	-	-	10,00	25,00	40,00

L'augmentation des recettes étant un impératif, le Conseil Municipal a décidé, dans la continuité de l'augmentation mise en œuvre en 2016, par délibération en date du 10 décembre 2016, **d'augmenter pour l'année 2017 le taux de la redevance d'assainissement à 1,43 € TTC/m³ et de fixer le tarif de l'abonnement annuel d'assainissement à 40 € TTC/an.** Cette augmentation a pour but d'assurer le remboursement de l'annuité supplémentaire contractée par l'emprunt de 226 000 € et de dégager une capacité d'autofinancement pour réaliser les travaux de réhabilitation du système d'assainissement.

2.3 Epargne nette

	ASSAINISSEMENT		
	2014	2015	2016
Recettes de gestion courante (Rf)	867 450,82	919 053,71	941 055,50
- Dépenses de gestion courante (Df)	- 759 108,29	- 747 623,58	- 827 453,38
= Résultat brut d'exploitation (Rf-Df)	108 342,53	171 430,13	113 602,12
- Intérêts (I)	- 58 519,66	- 56 726,80	- 54 789,95
+ Solde exceptionnel (Se = Re-De)	- 878,61	- 5 071,75	- 4 556,73
= Epargne brute (Rbrut-I+Se)	48 944,26	109 631,58	54 255,44
- Remboursement Capital (Rc)	- 72 749,00	- 75 347,41	- 77 897,52
= Epargne nette (Ebrute-Rc)	- 23 804,74	34 284,17	- 23 642,08

Dépenses d'équipement en Investissement	195 840,00	128 085,08	130 552,93
Recettes d'équipement en investissement	0,00	0,00	79 667,98
<i>Travaux réalisés en Régie</i>	<i>89 430,00</i>	<i>48 658,99</i>	<i>61 793,01</i>

Par rapport à l'année 2015, nous constatons une baisse de l'épargne nette, malgré l'augmentation des tarifs.

Cela s'explique par la baisse des volumes vendus, et des recettes en général qui inférieures aux prévisions et à l'augmentation des dépenses, pour les raisons indiquées ci-avant.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2016 (130 552 € TTC) concernent l'intervention d'entreprises extérieures pour des prestations spécifiques ou l'acquisition de matériel comme notamment :

- la poursuite de la réalisation de l'étude « Diagnostic - Schéma Directeur » du système d'assainissement d'Orthez ainsi que les prestations de levés topographiques liées à l'étude (25 478 € TTC – étude financée à 80%),
- le démarrage des travaux de remplacement des réseaux d'assainissement du cœur de ville : 120 mètres de réseaux neufs mis en place pour un montant de 51 08/2 € TTC. Le marché, confié au groupement d'entreprise Deumier TP / Néo Réseaux / Eiffage Route en septembre 2016 pour un montant de 212 460 € HT, prévoit le remplacement de plus de 900 mètres de canalisation d'assainissement,
- la mise en place de la télésurveillance et de la supervision des ouvrages d'assainissement (14 979 € TTC),
- les interventions à la station d'épuration et sur les bâtiments d'exploitation (33 986 € TTC),
- l'achat d'un véhicule utilitaire électrique (24 100 € TTC).

Les travaux réalisés en régie (moyens propres en personnel et achat de fournitures ou matériels) s'élèvent à 61 793 € pour 2016 et concernent notamment :

- **le remplacement et la mise à la cote de tampons sur diverses rues d'Orthez (25 487 € TTC),**
- **le remplacement du réseau d'assainissement de la rue Lupiet (36 305 € TTC),**

2.4 Résultat de clôture

Le résultat de clôture est présenté dans le tableau ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT - ANNEE 2016 (résultats provisoires au 8/02/2017)

DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
----------	----------	-------------------

Réalisations de l'exercice 2016	<i>Section d'exploitation</i>	1 057 591,10	1 020 076,22	-37 514,88
	<i>Section d'investissement</i>	286 694,35	284 515,20	-2 179,15
Reports de l'exercice 2015	<i>Report en section d'exploitation (002)</i>		142 851,62	
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>	1 164,10	0,00	
Résultat de clôture 2016	<i>Section d'exploitation (R002)</i>	1 057 591,10	1 162 927,84	105 336,74
	<i>Section d'investissement (D001)</i>	287 858,45	284 515,20	-2 179,15
Restes à réaliser à reporter en 2017	<i>Section d'investissement</i>	256 938,67	340 457,38	
Résultat cumulé	<i>Section d'exploitation</i>	1 057 591,10	1 162 927,84	105 336,74
	<i>Section d'investissement</i>	544 797,12	624 972,58	80 175,46
	TOTAL CUMULE	1 602 388,22	1 787 900,42	185 512,20

L'exercice 2016 est marqué par un résultat d'exercice négatif pour la section d'exploitation. L'augmentation des tarifs et donc des recettes n'a pas suffi à compenser la hausse des dépenses d'exploitation. Il est important de mentionner que cette augmentation ne s'est pas appliquée sur l'ensemble de l'année en raison du décalage des factures.

Le résultat prévisionnel de la section d'investissement pour l'exercice 2016 est légèrement négatif. Néanmoins, le résultat cumulé, intégrant les restes à réaliser, est positif car il tient compte notamment des subventions à venir sur les opérations lancées.

Pour mémoire, la Régie de l'assainissement n'exerce que la compétence de l'assainissement collectif mais elle gère 80 % de réseaux unitaires dans lesquelles s'écoulent des eaux pluviales de voirie ou de bassins versants. Aucune recette n'est perçue pour ces eaux pluviales.

2.5. Synthèse de la dette au 01/01/2017

Capital restant dû (au 31 décembre 2016)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Annuité payée au cours de l'exercice 2016	Dont intérêts	Dont capital
1 688 666,39 €	2,96 %	16 ans et 2 mois	9 ans	133 463,29 €	56 056,75 €	77 406,54 €

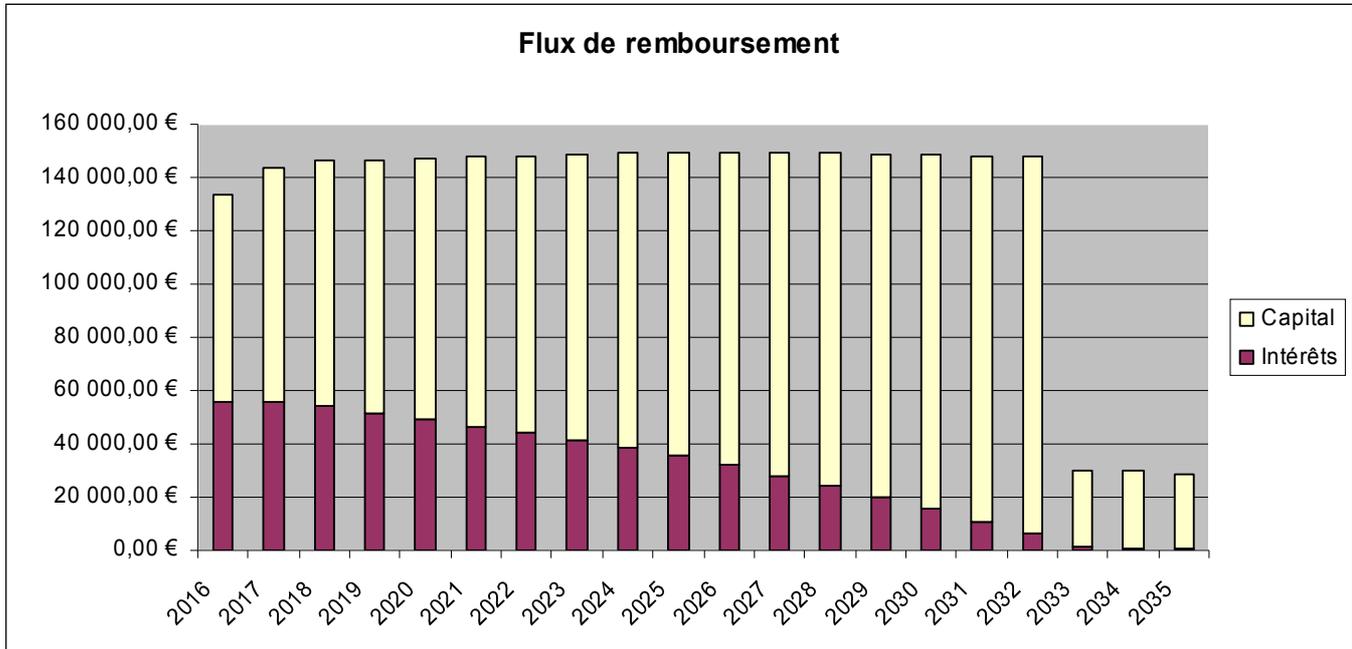
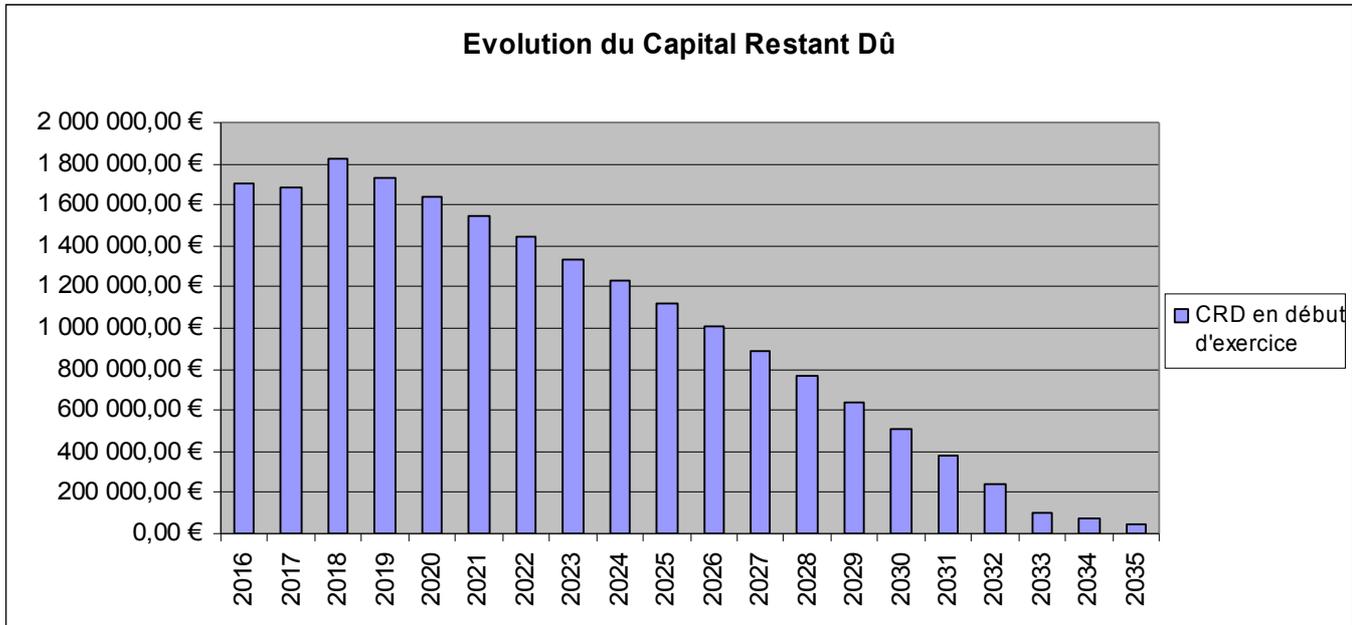
- Dette par type de risque (incluant l'emprunt contracté en janvier 2017) :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	354 999,00 €	19,18 %	2,69
Variable	298 094,00 €	16,11 %	0
Barrière	1 197 476,00 €	64,71 %	3,77
Ensemble des risques	1 850 569,00 €	100,00%	2,96

- Dette selon la charte de bonne conduite :

Risques (notation)	% dette concerné
A1 (faible)	35,29 %
B1 (faible)	64,71 %

- Profil d'extinction de la dette :



Ces tableaux tiennent compte de l'emprunt de 226 000 € contracté en janvier 2017.

2.6 Les orientations pour l'assainissement en 2017

L'étude générale « Diagnostic et Schéma Directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales » confiée au bureau d'études Boubée Dupont a permis de définir un programme de travaux pour les 15 prochaines années. Ce programme, d'un montant évalué à 10 millions d'euros, a pour objectif final de restaurer la qualité du système de collecte et de limiter les déversements vers le milieu naturel de manière à rendre le système « conforme » au regard de la réglementation en vigueur.

Le service assainissement prévoit de poursuivre en 2017 sa politique de travaux pour améliorer la qualité du réseau et des ouvrages, avec notamment :

- Plusieurs opérations importantes de gros entretien à réaliser sur la station d'épuration impactant la section d'exploitation, ainsi que du matériel de pompage pour les postes de refoulement (10 000 € TTC),
- La mise en place de matériel de comptage et de télésurveillance sur les postes de refoulement (10 000 € TTC),
- L'achat de matériel analytique (photomètre, préleveur, analyse de DBO) (10 000 € TTC, en partie finançable),
- L'amélioration de la collecte dans les rues du prince Noir, du Pont vieux et de l'Ecorcherie (60 000 € TTC), finançable par l'Agence de l'eau,
- Ouvrage de surverse sur le site du lavoir (10 000 € TTC),
- La rue Lapeyrère (75 000 € TTC), couplée à des travaux de réfection de voirie et d'eau potable, finançable par l'Agence de l'eau ;
- Le marché de surveillance archéologique des travaux : environ 25 000 € TTC (part assainissement),
- La réhabilitation du réseau avenue d'Aquitaine, dans le cadre de travaux programmés sur la voirie (70 000 € TTC),
- L'équipement des déversoirs d'orages pour un montant estimatif de 149 790 € TTC (prévue initialement en 2016), financée à 70%.

En cours d'année 2017, la finalisation du schéma directeur définira les priorités pour les 15 prochaines années, en précisant les impacts financiers et budgétaires associés.

Le financement des opérations prévues nécessitera le recours à l'emprunt.

2. Les effectifs de la Régie de l'eau et de l'assainissement

2.1. Le tableau des effectifs

Un avenant à l'accord cadre en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail a été voté au Conseil municipal du 15 décembre 2015 et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2016. Les agents travaillent sur la base de 37 heures hebdomadaires sur 5 jours, compensées par l'attribution de 12 jours d'ARTT.

Un service d'astreinte est assuré 24/24h et 7/7j par des agents de la Régie.

Les effectifs sont restés stables en 2016. Toutefois, un agent du service Exploitation, affecté à l'assainissement, est parti en retraite au 31 décembre 2016. Pour pallier ce départ, un agent du service Exploitation, initialement affecté à l'Eau potable, a été affecté à l'Assainissement pour le remplacer. Puis, un agent du Service Travaux a remplacé cet agent au sein du service Exploitation, affecté à l'eau potable. Au 1^{er} janvier 2017, le poste rendu vacant au sein du service Travaux est à pourvoir. Un profil de fontainier – canalisateur est recherché.

Tableau des effectifs

	Catégorie	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Commentaires
Directeur	A	1	1	
Service administratif				
Responsable administratif et financier	B	1	1	
Chargé de facturation et gestion clientèle	C	1	1	
Chargée encaissement	C	1	1	
Chargée d'accueil et gestion clientèle	C	1	1	Pourvu contrat de droit privé
Service exploitation				
Responsable service exploitation	B	1	1	
Agent d'exploitation Eau potable	C	1	1	
Electromécanicien	C	1	1	
Agent d'exploitation Eau potable	C	1	1	
Agent d'exploitation Assainissement	C	1	1	
Agent d'exploitation Assainissement	C	1	1	
Service travaux				
Responsable service travaux	B	1	1	
Coordonateur travaux	C	1	1	
Chef d'équipe	C	1	1	
Chef d'équipe	C	1	1	
Fontainier	C	1	1	
Fontainier	C	1	1	
Chauffeur	C	1	1	
Chauffeur	C	1	1	
Chauffeur	C	0	0	en disponibilité
Emplois d'avenir		0	0	
	TOTAL	19	19	

2.2. Evolution de la masse salariale

La masse salariale représente moins de la moitié des dépenses d'exploitation des services d'eau (44%) et d'assainissement (40 %).

Les montants inscrits dans le tableau suivant incluent les charges interservices de personnel reversés au budget principal de la ville pour l'exécution de services supports (marchés publics, DRH, etc.) :

	2012	2013	2014	2015	2016
012 Charges de personnel EAU	500 237,89	479 862,56	533 515,92	480 540,55	472 189,36
012 Charges de personnel ASST	331 321,83	331 506,36	338 246,19	348 850,36	352 824,86
012 Charges de personnel TOTAL	831 559,72	811 368,92	871 762,11	829 390,91	825 014,22

Concernant les charges de personnel des services eau potable et assainissement, les effectifs resteront stables en 2017 et l'évolution des dépenses sera liée à l'avancement des agents le cas échéant.

Le congé maternité de l'agent d'accueil sera partiellement remplacé pour faire face à la période très chargée d'encaissement du 1^{er} semestre, entre les mois de mars et de mai.

Après avis favorable (4 voix pour – 1 abstention) du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 16 Février 2017 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 24 voix pour – 8 abstentions (MM. LARRIVIERE, MARTIN, PEYRE-POUTOU, LALANNE, SIDOLI, LAFARGUE, Mmes PRADA, LACLAU-PECHINE)**, adopte le rapport d'orientations budgétaires présenté ci-dessus, pour les services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2017.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mmes GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION), DESTOUESSE (pouvoir à Monsieur le Maire).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17- 27 – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU : RAPPORT D'ACTIVITE 2015

-

Rapport présenté par Monsieur GAUDET :

En application de l'article L 5211-39 du CGCT, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau communique au Conseil municipal son rapport d'activité pour l'année 2015.

Il est fait communication de ce rapport au Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2015 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mmes LAFOURCADE, DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoints, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, PRADA, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LAFARGUE, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, CAZENAVE, Mmes LAUGA, VOSSION, M. DARRIEUX.

EXCUSES : MM. TERRASSE (pouvoir à M. GAUDET), CLEUET (pouvoir à M. MELIANDE), SEHI (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. HANON), MM. SIDOLI (pouvoir à M. LALANNE), MARTIN (pouvoir à M. LARRIVIERE), Mmes GAUDINO (pouvoir à Mme VOSSION), DESTOUESSE (pouvoir à Monsieur le Maire).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAFOURCADE.

17- 28 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAVE DE PAU : RAPPORT D'ACTIVITE 2015

-

Rapport présenté par Monsieur GAUDET :

En application de l'article L 5211-39 du CGCT, le Syndicat intercommunal du gave de Pau communique au Conseil municipal son rapport d'activité pour l'année 2015.

Il est fait communication de ce rapport au Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2015 du Syndicat intercommunal du gave de Pau.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 Février 2017
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le